

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
15e séance
tenue le
mercredi 24 octobre 1990
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 15e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)
puis : M. MARTYNOV (RSS de Biélorussie)
M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/45/PV.15
5 novembre 1990

FRANCAIS

619

La séance est ouverte à 1 h 30.

POINTS 45 A 66 ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. BRAUTIGAM (Allemagne) (in' rprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à ce poste important. Je suis convaincu que la longue expérience diplomatique que vous avez acquise en tant que représentant de votre pays à des postes internationaux importants, dont celui que vous occupez aux Nations Unies, ici, à New York, depuis 1985, n'est pas des moindres, et vous sera très utile pour vous acquitter de vos responsabilités. Je suis certain que sous votre direction, nous serons en mesure de relever les défis qui nous attendent. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du bureau de la Commission.

Le représentant de l'Italie a déjà prononcé une déclaration au nom des Douze, à laquelle nous souscrivons entièrement. Je voudrais cependant ajouter les observations suivantes, au nom de mon gouvernement.

A la suite du développement de la liberté et de la démocratie en Europe, la situation en Allemagne a changé de façon inattendue, rapide et très positive. Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, l'Allemagne participe aux travaux de l'Assemblée générale en tant que pays uni.

Nous sommes profondément reconnaissants à nos amis et à nos alliés, notamment au Président Bush, au Président Mitterrand, et au Premier Ministre Margaret Thatcher pour leur contribution à l'unité allemande. Nous reconnaissons également que le Président Gorbatchev a créé les conditions préalables indispensables à l'unification de l'Europe et à l'unité de mon pays. Nous considérons que le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné constitue la marque bien méritée de sa politique de réformes, dont nous bénéficions également.

Je voudrais également remercier les orateurs qui m'ont précédé et qui ont prononcé des remarques très positives sur l'unité allemande.

L'Allemagne unie apportera sa contribution envers la stabilité dans l'Europe tout entière. Le renoncement aux armes nucléaires, biologiques et chimiques réaffirmé tout récemment par le Ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher et l'engagement juridiquement contraignant de limiter nos forces armées au nombre de 370 000 hommes, dont 345 000 hommes des forces de l'armée de terre et de

M. Brautigam (Allemagne)

l'armée de l'air, confère une crédibilité accrue à notre rôle dans les négociations multilatérales de désarmement. Le désarmement et le contrôle des armements, de même que la mise en place d'une sécurité fondée sur la coopération demeurent les clefs de la maison paneuropéenne.

La fin de la confrontation Est-Ouest et la nouvelle relation qui s'est instaurée entre les membres des deux alliances en mutation, ouvrent la voie à la mise en place de nouvelles structures de sécurité coopératives dans cette Europe unie, où la période de l'après-guerre est maintenant terminée. Ainsi, l'Europe montre la voie qui pourrait être suivie, mutatis mutandis, par d'autres régions du monde.

J'ai noté avec un intérêt particulier les directives soigneusement élaborées concernant la création d'une sécurité coopérative, qui ont été présentées par le Secrétaire d'Etat canadien dans sa déclaration à la plénière de la présente session de l'Assemblée générale.

Depuis la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, nous avons fait de nouveaux progrès importants dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Aux négociations de Vienne, nous prévoyons que la première phase des négociations s'achèvera à temps pour le sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui aura lieu à Paris. Nous considérons que la poursuite ininterrompue des négociations qui se déroulent à Vienne sur le contrôle des armements, pour la première fois avec les mêmes participants, est extrêmement importante, notamment du point de vue allemand, car ces négociations fournissent un cadre qui permet de trouver des réponses aux questions sur le contrôle des armements qui résultent des changements politiques intervenus en Europe.

Nous nous félicitons des progrès très importants réalisés dans le contexte des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START). Ces derniers, qui présentent un intérêt pour l'Allemagne et l'Europe, reçoivent un ferme appui de mon gouvernement.

La conclusion d'une convention prévoyant une interdiction effectivement vérifiable des armes chimiques demeure un objectif essentiel de notre politique de désarmement. Etant donné l'évolution de bon augure qui est intervenue dans d'autres instances de contrôle des armements, nous estimons que le succès longtemps attendu par le public international sera obtenu l'année prochaine aux négociations de Genève. La solution des problèmes restants sur le plan politique devrait être abordée aussitôt que possible, après la préparation voulue.

M. Brautigam (Allemagne)

Il est satisfaisant de noter que dans des délais relativement brefs nous avons fait de grands progrès, pourtant inattendus, dans le contrôle des armements et du désarmement. L'Europe a prouvé que le désarmement est possible. L'Allemagne continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour instaurer un monde plus pacifique et plus stable. Notre participation active au désarmement et au contrôle des armements est un élément essentiel de notre politique eu égard à la sécurité.

Je voudrais développer les principales initiatives et les réalisations en matière de désarmement, du point de vue de mon gouvernement. La conclusion, le mois prochain, du premier accord de désarmement en Europe, l'Accord sur les forces classiques en Europe (CFE), constituera le point de départ d'une réorientation fondamentale de la sécurité militaire en Europe. L'objectif des négociations CFE est d'instaurer un équilibre sûr et stable des forces classiques à des niveaux inférieurs et d'éliminer la capacité de lancer des attaques surprises et d'engager des actions offensives à grande échelle. L'accord CFE constituera une première mesure de fond en vue d'atteindre cet objectif.

Les négociations qui se déroulent parallèlement sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité fournissent un instrument spécial qui permet de mettre en place des structures de sécurité fondées sur la coopération. La confiance peut être accrue si l'on renforce la transparence, si l'on améliore la prévisibilité dans le domaine militaire et si l'on favorise les contacts militaires. C'est pourquoi mon gouvernement souhaite conclure un accord d'ici à novembre 1990 sur un ensemble de nouvelles mesures propres à accroître la confiance et la sécurité.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité en Europe d'assurer la sécurité, au moyen non pas d'une rivalité militaire, mais par la coopération et l'ouverture. Cela nécessite également que les institutions et les mécanismes politiques soient développés plus avant. La CSCE constitue un cadre axé sur l'avenir pour cela. Le sommet de la CSCE qui se tiendra à Paris le mois prochain donnera pour la première fois au processus de la CSCE un caractère institutionnel et ouvrira un nouveau chapitre de l'histoire de l'Europe.

M. Brautigam (Allemagne)

Cela comprendra des consultations régulières au niveau du sommet et des réunions des ministres des affaires étrangères des 35 pays participants ainsi que la création d'un centre de prévention de conflits.

L'Alliance occidentale est engagée dans le processus d'adaptation aux nouvelles situations en Europe. Dans la Déclaration de Londres, publiée par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, il est dit :

"la stratégie, la structure et les armements de l'Alliance doivent être adaptées à la nouvelle situation et axées sur l'objectif primordial de la stabilité coopérative;

les membres de l'Alliance atlantique ne considèrent plus l'Union soviétique et les autres pays d'Europe centrale et orientale comme des adversaires mais comme des architectes associés de l'Europe nouvelle et leur tendent la main de la coopération."

Les événements des dernières semaines nous ont à nouveau rappelé que l'utilisation des gaz mortels, l'une des armes les plus affreuses et les plus pernicieuses, n'est en aucune manière un danger abstrait. Comme l'ont réaffirmé nettement les 149 pays participant à la Conférence de Paris en janvier 1989, il existe un consensus mondial selon lequel seulement une interdiction complète des armes chimiques peut améliorer fondamentalement la situation.

Les progrès qui ont été rendus possibles par la coopération américano-soviétique dans le domaine du désarmement chimique est un exemple convaincant de ce qui peut être réalisé lorsqu'il existe une volonté sérieuse de négocier. Toutefois, la Conférence du désarmement de Genève, à sa dernière session, n'a pas été en mesure de réaliser la percée tant espérée vers une interdiction globale des armes chimiques que l'on attend depuis trop longtemps. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il ne subsiste aucun problème véritablement insurmontable sur la voie d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Si chacun fait preuve d'une volonté de compromis et entend sérieusement réussir, il devrait être possible d'ouvrir la convention à la signature d'ici à la fin de 1991. Avec ses partenaires occidentaux, la République fédérale d'Allemagne a déclaré son intention d'être l'un des premiers signataires d'une convention mondiale sur l'interdiction des armes chimiques.

M. Brautigam (Allemagne)

La République fédérale d'Allemagne préconise la prompte conclusion d'un accord portant sur une interdiction effectivement vérifiable des essais nucléaires à la Conférence du désarmement de Genève. Elle a réaffirmé pour la dernière fois cette position à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle considère qu'une approche progressive vers cet objectif serait pratique et souhaitable.

Mon gouvernement se félicite du rétablissement cette année du Comité spécial sur l'interdiction des essais dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève. Nous espérons que l'année prochaine ce comité sera en mesure de poursuivre son examen approfondi et complet de toutes les questions liées à une interdiction des essais nucléaires.

Mon gouvernement regrette que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération se soit achevée sans qu'il ait été possible d'adopter un document final. Il est cependant encouragé par le degré d'entente qui existe à la Conférence sur les principales questions de non-prolifération. La conscience du vaste potentiel destructeur de la bombe atomique fait du contrôle des armes nucléaires l'un des objectifs fondamentaux de notre politique de limitation des armements. Tous les Etats Membres des Nations Unies partagent cet objectif.

En ce qui concerne les prochaines négociations américano-soviétiques sur la réduction des systèmes nucléaires à courte portée, l'Allemagne, une fois de plus, porte un vif intérêt à une solution qui tienne compte de la nouvelle évolution militaire et politique ainsi que de l'élimination du conflit Est-Ouest qui contribue à renforcer la sécurité et la stabilité en Europe. Les systèmes de missiles nucléaires terrestres perdent de plus en plus leur justification militaire et politique à mesure que l'Europe constitue une zone de sécurité unique. Cela est encore plus vrai en ce qui concerne l'artillerie nucléaire. Nous préconisons la réduction mutuelle et vérifiable la plus complète possible de ces systèmes. La fin des négociations prévue le mois prochain sur les forces armées classiques en Europe ouvrira la voie à des négociations sur les systèmes nucléaires à courte portée.

Nous appuyons pleinement les négociations sur la réduction des armes stratégiques (START) visant une réduction radicale des arsenaux nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Ces négociations servent les intérêts non seulement des participants ou des pays d'Europe mais de toute la

M. Brautigam (Allemagne)

communauté internationale. Nous espérons que la série de réunions sans précédent de haut niveau et du plus haut niveau américano-soviétiques aboutiront à la conclusion d'un traité avant la fin de cette année.

La transparence et l'ouverture constituent la clef de toute vérification des accords de limitation des armements et d'instauration de la confiance. Ce sont également les objectifs que poursuit l'Ouest avec sa proposition "Ciel ouvert", qui a fait l'objet de négociations à Ottawa et à Budapest plus tôt cette année. L'initiative "Ciel ouvert" constitue une nouvelle dimension de l'instauration de la confiance. La conclusion d'un accord "Ciel ouvert" serait une autre contribution importante à l'ouverture et à la confiance et encouragerait davantage le processus de limitation des armements.

Mon gouvernement attache une importance particulière à l'Organisation des Nations Unies en tant que seule instance où tous les membres de la communauté internationale peuvent participer au débat sur le désarmement. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies complète de façon constructive les négociations bilatérales et multilatérales qui se déroulent actuellement sur le désarmement. Nous espérons que les résultats obtenus dans le cadre des négociations sur le désarmement dans une région serviront d'exemple à d'autres régions du monde.

L'instauration de la confiance peut contribuer à éliminer les tensions. Au cours des dernières années, cette commission est parvenue à un consensus sur l'instauration de la confiance, consensus que nous devons exploiter. Nous sommes encouragés par l'intérêt unanime manifesté par les parlementaires de toutes les parties du monde à Bonn en mai de cette année pour l'expérience acquise en Europe dans le domaine de l'instauration de la confiance.

Le renforcement de la paix et de la stabilité dans une région ne doit pas susciter une plus grande discorde et une plus grande instabilité dans d'autres régions du fait de l'exportation croissante de matériel militaire d'une partie du monde, où le marché à cet égard n'existe plus, vers d'autres parties du monde. Les récents événements rendent plus impérative une plus grande transparence dans les transferts d'armes. Nous considérons que le système normalisé des Nations Unies en ce qui concerne l'établissement de rapports sur les dépenses militaires est une contribution essentielle pour favoriser la transparence et nous espérons que tous les pays qui n'y participent pas encore le feront dès que possible.

M. Brautigam (Allemagne)

Cette année nous allons présenter des projets de résolution sur les mesures propres à accroître la confiance et sur la science et la technique au service du désarmement. Le travail de cette commission peut donner une impulsion nouvelle au débat qui se déroule actuellement sur la conversion des armements. Grâce aux efforts communs de tous les Etats Membres, nous avons réussi l'année dernière à amorcer une réforme des activités de la Commission du désarmement.

M. Brautigam (Allemagne)

Nous souhaitons vivement que cette réforme soit menée avec succès et espérons que tous les pays Membres l'appuieront dans un esprit de compromis.

A moyen et à long terme, il y a tout à gagner des progrès réalisés dans le domaine du désarmement. De plus, la sécurité fondée sur la coopération libre des forces et des ressources qui pourront être consacrées à la lutte mondiale contre la pauvreté et le sous-développement et à la conservation de nos ressources naturelles communes.

Vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, que nous vous appuierons dans l'exécution de vos travaux.

M. ORDÓÑEZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation des Philippines, permettez-moi, aujourd'hui où l'on célèbre le quarante-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de vous exprimer mes félicitations les plus chaleureuses et de vous assurer de notre appui dans l'accomplissement de vos tâches de Président de la Première Commission. Les Philippines sont conscientes du rôle de premier plan que joue le Népal dans le domaine du désarmement, ce qui a été dûment reconnu par le fait que le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a été installé à Katmandou. Je suis convaincu que grâce à vos talents de diplomate et à votre vaste expérience, vous saurez diriger les travaux de la Commission pour qu'ils aboutissent à des résultats fructueux.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint, et le personnel extrêmement efficace du Département des affaires de désarmement. Le rapport de M. Akashi, en date du 15 octobre, sur les activités de son département nous a semblé particulièrement intéressant.

"Nous avons clos le chapitre de la deuxième guerre mondiale et sommes entrés dans une ère nouvelle". Ce sont là les mots prononcés par M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, lors de la signature, à Moscou, le mois dernier, du Traité sur le règlement final concernant l'Allemagne, occasion historique dont l'éclat a été rehaussé par la présence de M. Gorbatchev, Président de l'URSS, et des représentants des quatre puissances alliées et des deux Allemagne. Le 3 octobre, les autres Etats ont eu l'occasion d'accueillir une Allemagne unie à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le 15 octobre, le prix Nobel de la paix a été décerné au Président Gorbatchev en reconnaissance de ses accomplissements en faveur de la cause de la paix et de la sécurité, ce dont nous le félicitons de tout coeur.

M. Ordoñez (Philippines)

L'année 1990 marque sans nul doute un tournant important. Comme l'a déclaré la Présidente Corazón Aquino à la veille des dernières négociations entre les Philippines et les Etats-Unis à propos de l'accord relatif aux bases :

"L'ordre ancien ne peut être maintenu; il doit laisser la place à un ordre nouveau."

Le défi posé par la réalisation des objectifs de cette période, qui a été proclamée par les Nations Unies Décennie du droit international et, simultanément, troisième Décennie du désarmement est plus considérable que jamais. Mais, alors même que l'on assiste à des retraits de troupes, à des réductions d'armes et au relâchement des tensions dans une partie du monde, un conflit qui viole l'essence même des principes de la Charte des Nations Unies a éclaté dans une autre région.

On se souviendra dès lors du mois d'octobre 1990 comme d'un Janus aux deux visages tournés résolument l'un vers l'avenir, l'autre vers le passé.

Traditionnellement, c'est aussi le mois où nous commençons nos travaux à la Première Commission - pas simplement pour des raisons numériques mais à cause de la fonction primordiale de cet organe : le débat sur les questions générales de paix et de sécurité internationales et le désarmement.

Les Philippines font partie des nombreux pays qui se sont félicités de la nette amélioration des relations entre les deux grandes puissances et leurs alliances respectives, qui ont posé les jalons d'une coopération accrue et d'une stabilité renforcée dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Les Philippines font également partie des pays qui, au cours de la guerre froide, ont cherché une autre voie, dont le Mouvement des pays non alignés, qui représente véritablement les intérêts du monde en développement, en constitue le meilleur exemple.

Maintenant qu'il a été mis abruptement fin à ces 45 années de guerre froide, nous constatons que notre monde est en pleine évolution et que les signaux, les directions et les principes directeurs familiers ont été éclipsés ou ont disparu.

Cependant, cette nouvelle situation ne fait que confirmer la validité de notre attitude commune adoptée précédemment. Le défi du moment est d'atteindre ces objectifs à la lumière de circonstances en plein bouleversement auxquelles nous devons faire face aujourd'hui. En cette période de récents succès bilatéraux, notre devoir est de veiller à ce que les efforts multilatéraux - dont la viabilité a déjà été confirmée dans des instances telles que le Conseil de sécurité et le processus de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, pour n'en

M. Ordoñez (Philippines)

citer que deux - ne soient pas entravés mais, en fait, encouragés. Cela est particulièrement important dans le domaine du désarmement et dans celui de la paix et de la sécurité internationales.

Si nous faisons un retour en arrière jusqu'à nos dernières délibérations en 1989, nous constatons que nous avons vraiment fait des progrès considérables dans le processus multilatéral.

Parmi ces accomplissements, il convient d'évoquer, en premier lieu, l'attachement renouvelé au système de sécurité collective et à la primauté du droit international, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. Au moment où nous entrons dans cette nouvelle période d'après-guerre froide, nous devons, en tant que membres de la communauté internationale, faire en sorte que cet attachement ne faiblisse pas et nous abstenir d'avoir recours à des actions et à des mesures unilatérales contraires à l'esprit de la Charte.

En matière de désarmement, le nouvel esprit de coopération dans le domaine multilatéral s'est reflété de façon remarquable à la dernière session de la Commission du désarmement, tenue en mai de cette année. Alors que les années précédentes, nous avons été empêchés de mener nos travaux à bien relativement à plusieurs questions, cette année, sous la direction énergique de l'Ambassadeur Nana Sutresna, de l'Indonésie, nous avons pu achever l'examen de questions importantes et adopter des mesures qui permettront de rationaliser les procédures de la Commission. En somme, la Commission du désarmement s'est révélée être un organe plus fort et plus efficace qu'elle ne l'avait jamais été auparavant. Ce que l'on a traditionnellement appelé la "volonté politique" - et qui a fait défaut dans de nombreux organes des Nations Unies - s'est manifesté lors de la session de 1990 de la Commission du désarmement.

Cette volonté politique s'est manifestée également parmi la majorité des pays présents à la session préparatoire de 1991 de la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais, tenue en mai et juin de cette année à New York. Même si certains obstacles ont été mis sur sa voie, les réalisations et l'heureuse conclusion de la session préparatoire ont reflété la volonté de la majorité des parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais de conclure d'urgence un traité sur l'interdiction complète des essais. La Conférence d'amendement de 1991 ainsi que toute autre session sur le même thème devraient continuer de renforcer et de refléter cette volonté politique.

M. Ordoñez (Philippines)

Les Philippines ont participé activement à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, tenue à Genève en août et en septembre de cette année. Plusieurs délégations ont regretté qu'il n'ait pas été possible de parvenir à l'adoption d'un document final au terme de la session, à l'aube du 15 septembre. Nous constatons qu'à la présente session de la Première Commission, certaines délégations considèrent que cette quatrième conférence d'examen a été fructueuse malgré l'absence d'un document final, tandis que d'autres ne partagent pas cet avis.

Pour ceux qui pourraient estimer cela d'une importance primordiale, il semblerait que les 95 % de ce qui aurait dû être le texte final ont été négociés durant les dernières heures de la Conférence, ce qui montre à la fois la diligence des représentants et leur désir de parvenir à un consensus. Ce qui en définitive a empêché un consensus n'était pas un simple détail ni un point épineux choisi arbitrairement par une délégation quelconque. Le besoin urgent d'un traité d'interdiction générale des essais est un point sur lequel la majorité des Etats non dotés d'armes nucléaires sont d'accord et sur lequel on continuera d'insister ici et dans d'autres instances. Nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires comprendront finalement l'importance de cette mesure eu égard aux questions de non-prolifération de tous types d'armes et à la paix et la sécurité internationales, et qu'ils agiront en conséquence.

M. Ordoñez (Philippines)

Il est certain qu'à la lumière d'une situation internationale récemment mise en danger par un conflit régional, ces Etats ainsi que d'autres devront avoir une conception à long terme en adoptant une telle mesure. En tout état de cause, la solution de ces conflits ne devrait certainement pas dépendre des armes nucléaires actuelles ou des nouvelles armes de destruction massive.

La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) a aussi été très utile en donnant l'occasion d'examiner plus en détail des idées et des propositions visant à promouvoir, encourager ou servir l'objectif de la non-prolifération. Parmi celles qu'il convient de noter en tant que pas en avant vers la non-prolifération, mentionnons l'appui exprimé par les délégations pour l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans diverses régions du monde. Nous prenons au sérieux l'engagement qui figure à la section 8 de notre Constitution, qui déclare que les Philippines, compte tenu de l'intérêt national, adoptent et poursuivent une politique d'exclusion des armes nucléaires de leur territoire.

Cela était tout à fait compatible avec l'intention exprimée par les pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à Kuala Lumpur, en 1971 puis en 1977. Ils ont en effet déclaré qu'ils étaient :

"Déterminés à déployer d'emblée tous les efforts nécessaires pour assurer la reconnaissance et le respect de l'Asie du Sud-Est en tant que zone de paix, de liberté et de neutralité, exempte de toute forme d'ingérence par des puissances extérieures."

En 1987, la Déclaration de Manille des chefs d'Etat de l'ANASE a affirmé que :
"L'ANASE intensifierait tous les efforts visant à parvenir à bref délai à la reconnaissance d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, en consultation avec des Etats non membres de l'ANASE."

Elle ajoutait que :

"L'ANASE intensifierait ses efforts en vue de l'établissement rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, de la poursuite de l'examen de tous les aspects relatifs à l'établissement de la zone et d'un instrument approprié pour établir la zone."

Nous constatons que la zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, ainsi que la zone exempte d'armes nucléaires, seraient contiguës à la zone

M. Ordoñez (Philippines)

qui est couverte par le Traité de Rarotonga et qui, à son tour, est adjacente à zone que couvre le Traité de Tlatelolco et à celle du Traité sur l'Antarctique.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu que des rideaux de fer ont été déchirés et enlevés, que les fils de fer barbelés et les murs qui ont divisé cruellement ont été abattus, que des pays aussi divers que l'Allemagne et le Yémen se sont réunifiés. En Asie du Nord-Est, la question de la réunification de la péninsule coréenne se pose à nouveau. Dans notre propre région d'Asie du Sud-Est, la fin du problème cambodgien et la paix dans la péninsule indochinoise semblent imminentes. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie,

M. Ali Alatas :

"Même si des obstacles demeurent, je suis convaincu que nous en sommes à la dernière étape sur la voie d'une paix juste et durable au Cambodge et proches de la fin des souffrances indicibles endurées par son peuple." (A/45/PV.5, p. 63)

Même en cette période de tension continue, nous ne pensons pas qu'il soit illusoire d'avancer que la zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est et la zone exempte d'armes nucléaires seront finalement réalisées.

Quant à elles, les Philippines sont prêtes à répondre aux exigences de leur constitution et d'appuyer pleinement les objectifs de l'ANASE en ce qui concerne la zone exempte d'armes nucléaires et la zone de paix, de liberté et de neutralité, et elles espèrent recevoir l'appui de la communauté des nations dans cette tâche.

L'expérience acquise à la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération devrait nous encourager plutôt que nous décourager. De manière à préparer la cinquième Conférence d'examen du TNP, nous devrions tenir des consultations informelles plus fréquemment, tout d'abord entre toutes les parties, ainsi qu'avec des Etats non parties au Traité, pour examiner les façons de renforcer celui-ci en vue de sa reconduction après 1995.

Passant aux travaux de la Première Commission, nous aimerions évoquer la question de la rationalisation en tant que moyen de renforcer l'efficacité de son fonctionnement. Nous reconnaissons la valeur intrinsèque de beaucoup d'initiatives qui ont été examinées dans cette instance au cours des années. En fait, nous avons appuyé la grande majorité des résolutions de la Première Commission et nous nous sommes portés coauteurs des initiatives qui étaient conformes à notre politique nationale. Cependant, nous sommes également conscients que notre efficacité risque

M. Ordoñez (Philippines)

de pâtir de la prolifération de résolutions ainsi que de la répétition et du chevauchement des initiatives. La Première Commission est connue pour être de celles qui présentent le plus grand nombre de résolutions à l'Assemblée générale - ce qui indique l'importance des questions dont elle est saisie, mais également le nombre de questions dans le domaine du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales non réglées du fait de la guerre froide. En ce moment de réalignement et de réorientation dans les relations internationales, nous avons l'occasion de réaffirmer nos priorités et de faire entendre et comprendre clairement notre message initial en adoptant des résolutions moins nombreuses mais plus efficaces.

Comme d'autres délégations, la délégation des Philippines a sa propre liste de sujets sur le désarmement qu'elle considère importants et sur lesquels elle interviendra au cours de nos travaux. Elle espère qu'un maximum de souplesse et de retenue sera le fait de toutes les délégations au cours des travaux et que, comme cela a été la tendance, une plus large mesure de consensus et d'accord sera réalisée sur un plus grand nombre de résolutions que lors des années précédentes. A ce propos, elle tient à marquer son appui au Président dans les efforts qu'il déploie à la fois pour rationaliser nos travaux et pour promouvoir le consensus dans nos décisions.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement de Genève, nous saluons et appuyons ses efforts en vue d'aboutir à un traité sur l'interdiction complète du déploiement, de la production, du stockage et de la mise au point des armes chimiques. Nous estimons que cette tâche est devenue encore plus urgente et que sa réalisation - ce serait le premier traité généré par la Conférence - servirait à promouvoir la cause du désarmement multilatéral et l'efficacité de la Conférence du désarmement elle-même. On peut aussi s'attendre à un regain d'activité à la Conférence du désarmement du fait de l'attribution, en 1991, de mandats de négociation accordés à des comités spéciaux sur des questions aussi importantes que l'interdiction des essais nucléaires et l'établissement d'un programme de désarmement complet.

Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nous aimerions exprimer nos sincères remerciements aux membres du bureau de la Conférence du désarmement de s'être efforcés de nous informer des progrès de ses travaux, comme cela a été fait

M. Ordóñez (Philippines)

officiellement par le Président de la Conférence et comme le fera demain le Président du Comité spécial des armes chimiques. Nous espérons que de telles informations nous seront aussi fournies par d'autres organes subsidiaires de la Conférence du désarmement.

Au début, nous avons fait observer que le mois d'octobre 1990 resterait dans notre mémoire comme un mois particulier de délibérations, un mois à double face, à l'instar de Janus, tourné vers le passé et vers l'avenir. Aux Philippines, octobre est aussi un mois spécial car nous célébrons alors la fête ancienne appelée La Naval de Manila, qui commémore la défense de la ville et la manière dont elle fut sauvée de la destruction par des forces étrangères au XVII^e siècle - sort auquel elle n'a pu échapper 300 ans plus tard.

C'est la vieille ville historique fortifiée, Intramuros, située à l'intérieur de la ville de Manille et où se tenait traditionnellement La Naval, qui a le plus souffert au cours de la seconde guerre mondiale. En fait, pendant cette guerre, seule Varsovie a été plus détruite que Manille. Un grand espace vide se trouve maintenant à l'endroit où se trouvait le coeur de la ville et, malgré quelques tentatives tardives de reconstruction, la vieille ville ne sera plus jamais ce qu'elle était avant 1945. C'est là un rappel permanent aux Philippins du prix terrible de la course aux armements, de la guerre et des souffrances qui en résultent pour les peuples et les cultures. En tant que symbole, l'Intramuros de Manille nous inspire tous - surtout au mois d'octobre - à travailler d'arrache-pied pour réaliser les objectifs de notre commission.

M. HOULLEZ (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis sûr que vous exercerez ces hautes fonctions avec infiniment de jugement et de diplomatie et que nos travaux connaîtront un déroulement harmonieux sous votre direction éclairée. Ma délégation sera heureuse de vous apporter toute sa coopération dans vos efforts pour améliorer le fonctionnement de notre commission.

La déclaration faite par la présidence italienne de la Communauté européenne, à laquelle la Belgique apporte son total appui, me dispense de revenir longuement sur les points qui y ont été traités. Je me limiterai donc dans mon intervention à développer quelques aspects que ma délégation considère comme prioritaires.

On a suffisamment mis en évidence la fin de la guerre froide et l'élaboration d'une croissante communauté d'intérêts entre des pays naguère antagonistes pour que je ne m'étende pas sur les acquis de ce formidable bouleversement. La toute récente unification de l'Allemagne, gage d'une stabilité renforcée sur le vieux continent, en est incontestablement la manifestation la plus éclatante.

Le proche avenir confirmera sans doute cette évolution générale de différentes manières : la ratification imminente par les deux grandes puissances nucléaires des Protocoles relatifs aux Traités de 1974 et 1976 sur les seuils et les explosions nucléaires pacifiques; la conclusion prochaine d'un accord START; l'accord imminent à Vienne sur une réduction équilibrée des forces conventionnelles en Europe; la tenue du sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Paris; le programme ambitieux de maîtrise d'armements établi par les chefs d'Etat et de gouvernement dans la Déclaration de Londres, visant à intaller une paix durable en Europe.*

Or, l'on ne peut exiger des grandes puissances et de l'Europe seules qu'elles désarment, tout de suite et dans tous les domaines, tandis que dans d'autres régions du monde, le désarmement est à peine envisagé, quand il l'est vraiment. Une telle situation ne pourrait que renforcer nos appréhensions à l'égard du nombre croissant de pays répartis dans différentes régions du monde qui acquièrent des arsenaux d'armes de destruction massive ainsi que des missiles balistiques. Ma délégation est convaincue que l'amélioration globale des relations internationales

* M. Martynov (République socialiste soviétique de Biélorussie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Houlliez (Belgique)

peut et doit mener à des efforts renouvelés et renforcés dans le contrôle des armements et le désarmement. C'est pourquoi il nous faut oeuvrer inlassablement là où c'est faisable, et en particulier à la Conférence du désarmement, pour donner corps à nos ambitions de désarmement.

Ma délégation estime qu'une initiative devrait être prise afin que la question du désarmement régional soit traitée par la Commission du désarmement. Cette idée est partagée par plusieurs délégations appartenant aux différentes régions du monde dont certaines évoquent la possibilité d'une résolution.

Ma délégation et les pays de la Communauté européenne partagent cette approche, mais nous nous demandons si l'étude qui serait éventuellement entreprise par la Commission du désarmement ne devrait pas se concentrer, en premier lieu, sur le rôle que les mesures de confiance pourraient jouer comme point de départ ou catalyseur en cette matière.

Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait qu'il s'agirait là d'une initiative traduite par un texte différent de celui que ma délégation présente traditionnellement et désormais tous les deux ou trois ans dans un souci de rationalisation de nos travaux. Le nouveau texte devrait tenir compte de deux types d'éléments.

Les uns relèvent d'une prise de conscience généralisée qui encourage la mise en place au niveau régional de mécanismes de désarmement basés sur un climat de confiance dont le respect de l'autre, la justice, la solidarité et la coopération constituent le fondement. L'expérience européenne représente, à cet égard, l'exemple le plus frappant. Mais d'autres initiatives sont prises - notamment en Amérique latine - qui devraient assurer, elles aussi, les conditions d'un désarmement régional efficace et durable. Enfin, l'actualité nous fournit de nouvelles preuves que les tensions dans certaines régions du globe devraient trouver leur solution dans le contexte local et régional avec l'aide des Nations Unies.

Le second type d'éléments se raccroche tout naturellement à ce qui vient d'être exposé. En effet, ce nouveau projet concerne directement des travaux auxquels se livre cette grande organisation. Il nous paraît, de fait, tout indiqué que la Commission du désarmement envisage de traiter de cette question dans le cadre délibératif qui est le sien.

A ce propos, ma délégation se félicite de l'excellent climat qui a présidé aux travaux de la Commission du désarmement lors de sa session de 1990, et qui a assuré

M. Houlliez (Belgique)

la transition vers une formule plus praticable dans sa gestion et dans son esprit. A l'avenir, cet organe subsidiaire des Nations Unies répondra mieux à ce que l'on attend de lui, une fois qu'auront été rodées et affinées les nouvelles dispositions qui le gouvernent.

S'il fallait résumer par une formule la session de 1990 de la Conférence du désarmement, l'on pourrait utiliser sans conteste l'expression "année de transition".

Je n'en veux pour preuve qu'un événement marquant qui a caractérisé les travaux de cette année, c'est-à-dire le rétablissement du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour consacré à la cessation des essais nucléaires. Certes, le temps a manqué pour aborder en quelques semaines les problèmes de fond, mais gageons que les travaux reprendront l'an prochain dans un esprit constructif en vue de l'objectif que la Belgique, et avec elle nombre d'autres Etats, a toujours poursuivi, à savoir l'arrêt total, définitif et vérifiable des essais qui pourrait être atteint au terme d'un processus graduel par étapes, dont certains jalons importants ont été posés, au plan bilatéral américano-soviétique, comme au plan multilatéral. Il s'agira, à la Conférence du désarmement, de se mettre d'accord notamment sur la notion de portée et sur tous les aspects de la vérification d'un futur traité. A ce sujet, les travaux réalisés par le Groupe d'experts scientifiques chargés des questions sismiques en rapport avec la vérification doivent être estimés à leur juste valeur. D'autre part, les Ambassadeurs Palenykh et Robinson, négociateurs des Protocoles relatifs au Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques (PNET) et au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires (TTBT), ont mis en lumière toute la complexité d'un système de vérification efficace en matière d'essais nucléaires. Ces aspects ainsi que d'autres devront être traités dans le cadre d'un programme de travail sur lequel tous les participants devront s'accorder en s'inspirant d'un mandat dont le réalisme ne pourra pas être absent.

La question des essais nucléaires a également été longuement discutée lors de la quatrième Conférence d'examen du Traité de non-prolifération qui s'est tenue récemment à Genève. D'aucuns n'ont voulu voir que l'absence de déclaration finale. Tout en regrettant cet échec, je souhaite nuancer son appréciation.

Sans vouloir minimiser l'importance de la question de l'arrêt des essais nucléaires par les puissances nucléaires, nous ne pensons pas qu'elle soit objectivement primordiale pour ce qui est de la prolifération.

M. Houlliez (Belgique)

La Belgique regrette d'autant plus le rejet par quelques délégations d'un compromis acceptable par presque toutes les parties au Traité. Cette attitude empêcha de consacrer formellement le large accord qui s'était dégagé sur nombre de questions qui, à nos yeux, sont plus directement liées à la question de la prolifération des armes nucléaires et donc bien plus pertinentes.

Ainsi, les participants se sont rendu compte que le Traité n'était pas aussi imperméable qu'il le devrait. Des mesures visant à renforcer les contrôles ont été proposées qui, si elles étaient universellement appliquées, contribueraient de manière décisive à consolider le régime de non-prolifération.

En ce qui concerne les garanties négatives de sécurité, le rapport de la Conférence du désarmement souligne, là également, les espoirs qu'offre l'avenir :

"De nombreux changements politiques positifs étaient intervenus, dont les effets devraient se répercuter sur la recherche de solutions possibles."

(A/45/27, par. 121, partie IV, par. 19, p. 322)

La délégation belge reste convaincue que la Conférence du désarmement constitue une enceinte appropriée pour la négociation de telles garanties. Elle tient toutefois à réaffirmer que, même en l'absence de formule unique, les assurances unilatérales données par les puissances nucléaires et réaffirmées à Genève à la dernière Conférence d'examen du TNP gardent toute leur valeur. Ma délégation demeure néanmoins disposée à examiner toute proposition réaliste qui viserait à renforcer ou à rationaliser le régime existant.

En particulier, nous croyons que des mesures appropriées pourraient s'avérer nécessaires afin d'assurer la protection d'Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité, étant donné l'attitude, qui nous paraît ambiguë, de certains Etats, parties ou non au Traité, et possédant d'importantes installations nucléaires non soumises aux garanties.

Sur d'autres points encore, la Conférence du désarmement a démontré sa volonté d'aller de l'avant et d'ouvrir pour la prochaine session des perspectives sérieuses d'approche d'un texte consensuel.

Je pense en particulier au remarquable travail réalisé par le Groupe de contact chargé d'élaborer un projet de convention sur l'interdiction des armes radiologiques. Le texte dont on dispose désormais répond à une structure logique, avec un préambule bien argumenté et une nouvelle section "Vérification et respect" (A/45/27, par. 124, Annexe I, appendice, partie V, p. 329).

M. Houlliez (Belgique)

Le travail reprendra en 1991 sur un document solide, et les quelques points de désaccord qui subsistent devraient pouvoir être surmontés sans trop de difficultés dès la prochaine session.

Ce résultat encourageant jette une lumière d'autant plus crue sur la paralysie patente qui a caractérisé les travaux du Groupe de contact parallèle chargé d'examiner l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires. Ma délégation est dès lors intéressée par toute initiative qui viserait à débloquer les négociations. Ainsi, elle soutient les propositions formulées lors de la récente Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Ma délégation voudrait maintenant aborder le domaine des armes chimiques relevant de la Conférence du désarmement et auquel mon pays attache une importance particulière.

Tout en nous réjouissant des progrès accomplis ces dernières années dans les négociations de Genève, nous déplorons, avec d'autres, qu'en dépit du dynamisme et de l'esprit d'ouverture de son président, l'Ambassadeur Hyltenius, le Comité spécial à sa dernière session n'ait pu répondre à notre attente. On peut attribuer l'absence de percée au fait, parmi d'autres, que des aspects politiques essentiels se manifestent à ce stade de nos négociations, lesquelles se concentrent parfois de façon exagérée sur des détails techniques. En outre, la menace proférée actuellement par un Etat d'utiliser les armes chimiques ainsi que la prolifération persistante accentuent la dégradation du climat général des pourparlers de Genève alors que, par ailleurs, la communauté internationale a sans équivoque condamné pour son caractère particulièrement horrible l'arme chimique dont mon pays, comme vous ne l'ignorez pas, a fait la douloureuse épreuve au début de ce siècle.

Le seul moyen d'épargner à l'humanité de nouvelles souffrances par l'arme chimique est son interdiction totale, définitive et universelle dans les délais les plus rapprochés par l'élaboration d'un instrument juridique efficace écartant à tout jamais l'option militaire chimique.

Pour y parvenir, nous devons franchir trois étapes cruciales : la conclusion du Traité, l'ouverture de celui-ci à la signature et la période de transition pendant laquelle l'objectif du Traité devra être atteint dans sa dimension verticale, c'est-à-dire la destruction des armes chimiques et des installations de production, et sa dimension horizontale, à savoir l'universalité du renoncement.

M. Houlliez (Belgique)

Afin de surmonter les réticences de ceux qui hésitent à s'engager dans la phase conclusive, nous devrions tendre à concilier un système offrant le maximum de garanties de respect, autrement dit, générateur de confiance, et un fonctionnement à un coût raisonnable qui permettra une participation sur un pied d'égalité de tous les pays, petits ou grands. Les mailles de la vérification doivent être suffisamment serrées pour décourager les tendances à l'infraction en créant le risque réel d'être surpris dans des activités de non-respect du Traité.

Les membres de l'Alliance atlantique, lors de la réunion ministérielle de Turnberry en juin dernier, ont déclaré que "l'engagement solennel des Etats-Unis et de l'Union soviétique de cesser toute production et de commencer à détruire leurs installations et leurs stocks d'armes chimiques dès avant l'entrée en vigueur de la Convention (...) devrait donner un grand élan aux travaux visant à la conclusion du Traité dans les plus brefs délais possibles". Mon pays s'est entièrement associé à cette déclaration et se félicite de ce que certaines dispositions de l'accord soviéto-américain aient déjà pu être incorporées dans le texte évolutif de la future convention et que les Etats-Unis aient commencé la destruction de leurs stocks dès juillet dernier.

Certains ont relevé des difficultés à concevoir certaines dispositions de l'accord bilatéral soviéto-américain comme une contribution à nos négociations multilatérales. Il est naturel qu'un accord bilatéral soit fondé parfois sur des considérations spécifiques. Il faut toutefois admettre que nous serions toujours au même point qu'il y a quelques années sans l'abandon par les Etats-Unis et l'Union soviétique de leur statut privilégié de principaux détenteurs d'armes chimiques. C'est pourquoi la Belgique pense, comme d'autres pays, que l'ensemble de l'accord bilatéral soviéto-américain mérite d'être examiné comme une contribution positive à la conclusion d'une convention vraiment universelle. Ma délégation se félicite de l'engagement soviéto-américain à utiliser autant que possible les dispositions du projet de traité universel.

M. Houlliez (Belgique)

Les négociations sont à la croisée des chemins. La principale question est sans doute de savoir comment éviter une situation où les deux grandes puissances ne seraient pas détentrices d'armes chimiques, tandis que d'autres Etats en auraient conservé ou tenteraient d'en acquérir, en restant en dehors de la convention. Dans la déclaration commune à Turnberry en juin dernier, la Belgique avec ses partenaires de l'Alliance, s'est engagée à faire partie des signataires originaires de la Convention et à promouvoir son entrée en vigueur dans les plus brefs délais. Nous nous réjouissons de l'engagement similaire par des Etats d'Europe orientale ainsi que de nombreux autres Etats, en espérant que cet exemple sera bientôt suivi d'autres, éventuellement sous la forme d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En outre, il est utile de rappeler que des déclarations des Etats sur la possession ou non d'armes chimiques et sur leur engagement officiel d'y renoncer définitivement en adhérant à la Convention, sont de nature à accroître la confiance et la transparence dans la négociation. Ma délégation invite tous les pays détenteurs d'armes chimiques à les déclarer et à s'engager à les détruire.

L'idée a fait son chemin qu'une conférence ministérielle est devenue indispensable pour donner un nouvel élan à nos négociations. Mon gouvernement accueille favorablement cette initiative. Toutefois, il est aussi d'avis qu'une conférence ministérielle n'est pas en soi une panacée et qu'une préparation approfondie et minutieuse est indispensable.

La perspective d'une telle réunion à haut niveau devrait inciter les négociateurs du Comité spécial à mettre tout en oeuvre pour créer les conditions de son succès. J'entends par là que, au préalable, l'esprit de compromis et la volonté politique devraient guider les travaux dans le Comité de manière à résoudre les questions cruciales, relatives à la vérification, à l'universalité, à l'assistance et la coopération ainsi qu'aux institutions et particulièrement au Conseil exécutif.

Mon pays continue à attacher une importance hautement prioritaire à la conclusion du Traité de désarmement chimique et exprime le ferme espoir que les négociateurs pourront ensemble léguer à la communauté internationale un monde plus sûr, débarrassé du fléau des armes chimiques.

La Conférence du désarmement a entamé cette année un processus de réforme de son organisation, qui devrait amener une amélioration de son fonctionnement et un accroissement de son efficacité.

M. Houlliez (Belgique)

Nous sommes convaincus que ce processus doit se poursuivre.

En outre, il nous paraît important de résoudre sans tarder le problème de l'élargissement du nombre de ses membres afin de mettre un terme au blocage que connaît la Conférence sur ce point. Il faut sortir de la contradiction qui consiste, d'une part, à réclamer la plus large participation possible aux conventions à conclure par la Conférence mais, d'autre part, à refuser d'exécuter des décisions déjà acceptées quant à l'admission de nouveaux membres. Dès le début de la session de 1991, ce problème se posera à nouveau.

Nous formons l'espoir que le réalisme et l'esprit d'ouverture prévaudront dans le traitement de cette question en tenant compte des autres dispositions du règlement d'ordre intérieur.

M. HAYES (Irlande) (interprétation de l'anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter M. Rana de son élection unanime à la présidence de cette commission. Son expérience, sa sagesse et sa compétence nous donnent l'assurance que nos travaux seront dirigés avec fermeté et qu'ils aboutiront à une issue fructueuse. Je félicite également les autres membres du bureau et leur adresse tous mes vœux de succès dans leur tâche tout en les assurant de la coopération de ma délégation.

Ma délégation, bien entendu, s'associe à la déclaration déjà faite dans le cadre de ce débat par l'Ambassadeur d'Italie au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, et y souscrit pleinement.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande a déclaré dans son discours à l'Assemblée générale, il y a quelques semaines :

"Avec la fin de la confrontation Est-Ouest, nous avons enfin commencé à déboucher sur un véritable monde d'après-guerre, dans lequel les institutions de l'ordre international, mises en place après la seconde guerre mondiale, pourraient enfin fonctionner comme prévu." (A/45/PV.9, p. 131)

S'il est vrai que les événements récemment survenus dans le Golfe constituent une grave épreuve pour les institutions de l'ordre international, ces institutions y ont répondu de façon décisive. L'Irlande appuie pleinement les résolutions du Conseil de sécurité déjà adoptées en ce qui concerne la crise du Golfe. Cette crise a fait ressortir l'importance des Nations Unies et souligne que cette organisation est l'instance qui permet d'exprimer clairement la volonté collective de la communauté internationale.

M. Hayes (Irlande)

Les Nations Unies, selon leur Charte, ont un rôle central à jouer dans le domaine du désarmement. De même, elles ont un rôle clef à jouer dans l'adoption d'une approche coopérative de la sécurité internationale. Une telle approche doit être fondée sur le renforcement de la confiance parmi les nations et, en éliminant les moyens de faire la guerre, elle doit faire disparaître la peur d'une attaque. Dans ce contexte, l'Irlande estime que l'élimination des armes nucléaires est d'une importance primordiale.

Il est essentiel que les récents résultats obtenus dans les négociations bilatérales et régionales sur le contrôle des armements se traduisent également par des progrès dans l'examen sur des questions centrales de l'ordre du jour du désarmement multilatéral. Sur le plan bilatéral, nous avons pu assister à la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI); d'excellents résultats ont été enregistrés sur les Accords START; des accords récents sont intervenus entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique sur les protocoles de vérification sur le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques; et enfin, des accords ont été conclus par ces deux pays sur la réduction de leurs stocks d'armes chimiques. En Europe, il y a des perspectives prometteuses de négociations concernant les missiles nucléaires à courte portée et de progrès sans précédent dans le contrôle des armes conventionnelles. En dépit de tout cela, beaucoup reste à faire dans le domaine du désarmement. A cet égard, je vais citer certains faits regrettables qui persistent dans ce domaine :

Le monde dépense encore plus de 2,5 milliards de dollars en armements chaque jour. S'il est vrai que la course aux armements nucléaires semble s'être ralentie sur le plan quantitatif, il subsiste encore environ 47 000 ogives nucléaires qui continuent de menacer la survie même sur cette planète;

Les essais nucléaires et le développement qualitatif des armes nucléaires se poursuivent;

Aucune négociation multilatérale concernant un accord sur un traité d'interdiction nucléaire total n'est intervenue au cours des cinq dernières années;

M. Hayes (Irlande)

Alors que nous voyons s'ouvrir de véritables possibilités de réduire sensiblement le nombre d'armes nucléaires détenues par les superpuissances, nous sommes placés devant l'effrayante perspective d'un accroissement important du nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires;

Les progrès réalisés dans les négociations sur une convention sur les armes chimiques au sein de la Conférence du désarmement restent très lents.

M. Hayes (Irlande)

L'atmosphère actuelle qui règne dans les relations internationales nous offre une occasion unique de progresser véritablement dans le domaine du désarmement et de nous libérer de la croyance erronée selon laquelle la sécurité doit nécessairement se fonder sur la force militaire. Il est essentiel que nous saisissons cette occasion. Le meilleur moyen de le faire est de réaliser quelques objectifs clefs que nous considérons être d'importance vitale.

Le premier de ces objectifs et le plus important est de faire cesser la course aux armements nucléaires. Une question qui nous préoccupe au premier chef à cet égard est la course aux armements qualitative, c'est-à-dire la création de nouvelles armes nucléaires plus destructrices. Afin d'arrêter la mise au point de ces armes il faut cesser immédiatement les essais nucléaires. Nous sommes convaincus que cela exige un traité d'interdiction complète des essais. L'interdiction totale des essais nucléaires devrait être considérée comme le premier pas vers le désarmement, non pas comme la dernière phase, qui ne serait entreprise qu'après avoir convenu de tous les éléments du désarmement. Une production universelle minimale de matières fissiles à usage d'armements est également nécessaire.

Nous constatons qu'il y a eu certains éléments positifs dans le domaine des essais nucléaires. L'accord entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la ratification du Traité de limitation des essais nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires pacifiques est très positif. Nous sommes également encouragés par la création récente du Comité spécial chargé de l'étude d'une interdiction complète des essais nucléaires à la Conférence du désarmement. Toutefois, pour être efficace, ce comité doit être rapidement investi des pouvoirs nécessaires pour entreprendre de réelles négociations. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient participer à ces négociations aux fins de conclure rapidement un traité sur l'interdiction complète des essais.

La cessation de tous les essais d'armes nucléaires, à titre de haute priorité, est une exigence constante et répétée annuellement par la communauté mondiale. Cependant, en 30 ans de délibérations et de négociations, seuls des accords partiels ont pu être obtenus, qui n'ont pas empêché les améliorations des armes nucléaires. Ainsi, la réalité politique est que faute de convenir d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les espoirs et les aspirations les

M. Hayes (Irlande)

plus importants des Etats non dotés d'armes nucléaires n'ont pas été satisfaits. A cet égard, l'Irlande est consciente des mobiles qui ont présidé à la convocation des prochaines négociations sur l'amendement du Traité partiel d'interdiction des essais. Nous espérons que la Conférence d'amendement, à laquelle nous participerons de manière constructive, ouvrira la voie à un engagement de la part de tous les Etats, et en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires vers un traité d'interdiction complète des essais.

Un deuxième objectif aussi important est le maintien et le renforcement d'un régime efficace de non-prolifération nucléaire. A notre avis, un régime universel et efficace de non-prolifération nucléaire servirait les meilleurs intérêts de la paix et de la stabilité internationale et de tous les pays, tant ceux qui sont dotés d'armes nucléaires que ceux qui ne le sont pas. Le Traité sur la non-prolifération, qui s'est révélé être la pierre angulaire des efforts destinés à contenir la prolifération nucléaire demeure l'un des accords du contrôle des armements les plus importants qui aient été réalisés à ce jour. C'est également la mesure de contrôle des armements qui a reçu le plus large appui de notre histoire.

L'Irlande appuie fermement et de manière constante le Traité sur la non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi ma délégation déplore que la quatrième Conférence d'examen qui a eu lieu récemment n'ait pu convenir d'un document de clôture. Nous sommes toutefois convaincus que l'examen d'ensemble du Traité, entrepris lors de la Conférence, servira à renforcer à la fois le Traité lui-même et l'engagement des Etats parties impliqués. Nous avons pris note en particulier du degré de consensus atteint au cours de la Conférence d'examen sur des questions d'importance particulière pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris des garanties totales et une coopération internationale en matière de sécurité nucléaire. Nous espérons poursuivre nos travaux sur la base du consensus réalisé à la Conférence sur un grand nombre de questions afin d'assurer la viabilité du Traité et le succès de la réunion des Etats parties en 1995. Nous espérons que l'année 1995 sera l'occasion de renforcer le Traité sur la non-prolifération et de renouveler notre engagement envers ce traité pour une durée indéfinie. Il ressort à l'évidence de ce que je viens de dire que l'Irlande accorde la plus haute priorité à la réalisation rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous attachons également une grande importance à une extension indéfinie et inconditionnelle par consensus du Traité sur la non-prolifération, qui constitue une mesure essentielle en soi.

M. Hayes (Irlande)

L'Ambassadeur d'Italie, prenant la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a déjà mentionné la Déclaration sur la non-prolifération nucléaire publiée par les chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté européenne à Dublin le 26 juin 1990, alors que l'Irlande assurait la présidence de la Communauté. Cette déclaration montre que les 12 Etats souverains, parmi lesquels figurent des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats qui ne le sont pas, partagent tous le même engagement indéfectible envers l'objectif de la non-prolifération. Nous espérons que cela encouragera d'autres Etats, qu'ils soient ou non parties au Traité sur la non-prolifération, à oeuvrer au renforcement du régime de non-prolifération.

Un troisième objectif qui vise des réductions très importantes d'armes nucléaires stratégiques et à courte portée doivent intervenir préalablement à l'élimination complète de toutes les armes nucléaires. La poursuite d'une mise en oeuvre satisfaisante du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (le Traité FNI) qui pour la première fois élimine toute une catégorie d'armes nucléaires, est très positive. Nous nous félicitons également de la perspective d'une conclusion rapide d'un accord sur les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START). Un autre fait positif est l'engagement pris par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'amorcer rapidement des consultations concernant de nouvelles réductions d'armes stratégiques. Les pourparlers relatifs à la réduction des forces nucléaires à courte portée en Europe, et sur l'élimination de tous les obus d'artillerie nucléaire de cette région, seront sans doute entrepris à une date prochaine. Ces mesures toutefois ne doivent pas être considérées comme une fin en soi; elles doivent s'inscrire dans le cadre d'un mouvement irréversible vers un désarmement nucléaire général, qui devrait prévoir notamment la cessation de toute élaboration de nouvelles armes et de leurs systèmes de vecteurs. Il est manifeste que toutes les catégories d'armes nucléaires, qu'elles soient maritimes, terrestres ou aéroportées, doivent être prises en compte dans ce processus. A notre avis, le seul niveau acceptable d'armes nucléaires est le chiffre zéro.

Nous avons écouté avec intérêt les observations récemment formulées par la délégation suédoise en ce qui concerne la question des armes nucléaires en mer. C'est une question qui nous préoccupe sincèrement. Comme le Ministre irlandais des affaires étrangères l'a souligné dans sa déclaration récente à l'Assemblée

M. Hayes (Irlande)

générale, nous avons maintes fois appelé l'attention sur les dangers que présente la circulation de sous-marins nucléaires en mer d'Irlande et dans d'autres zones qui sont elles-mêmes des zones de navigation et de pêche très fréquentées. Nous sommes profondément préoccupés par la possibilité, même la probabilité, que tôt ou tard un accident survienne qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Outre les armes transportées par ces sous-marins nucléaires, des systèmes de propulsion nucléaires de ces sous-marins et d'autres engins sont également une source de grave préoccupation. En pratique, ces vaisseaux sont en fait des centrales nucléaires sous-marines extrêmement mobiles et dotées d'une capacité d'armes nucléaires. De même que les installations nucléaires terrestres, elles ne sont pas à l'abri des accidents, et comportent le risque supplémentaire d'entrer en collision.

M. Hayes (Irlande)

Dans ce contexte, nous avons été heureux d'appuyer la récente proposition présentée par les pays nordiques à l'AIEA et concernant la mise à jour des directives de sécurité pour les navires à propulsion nucléaire. Les dangers que ces navires constituent pour l'environnement, dans le sens le plus large, doivent susciter une préoccupation légitime en cette instance des Nations Unies également.

Quatrièmement, toutes les autres armes de destruction massive devraient être éliminées. Mon gouvernement est convaincu qu'il ne devrait plus y avoir de retard dans la conclusion d'un accord à la Conférence du désarmement sur l'élimination complète de toutes les armes chimiques et la destruction de leurs stocks. En d'autres termes, il s'agit de parvenir à un accord sur une interdiction globale des armes chimiques. Nous sommes certains que le récent accord américano-soviétique visant à réduire sensiblement les stocks d'armes chimiques et à cesser la fabrication de ces armes facilitera les progrès dans les négociations sur une interdiction complète. La Convention sur une interdiction complète, une fois convenue, doit être véritablement universelle et rallier la participation universelle des Etats. A cet égard, une fois que les négociations sur la Convention auront été menées à bien, l'Irlande, sous réserve des décisions gouvernementales et parlementaires nécessaires, entend figurer parmi les premiers signataires de la Convention et encourager sa prompte entrée en vigueur.

L'Irlande ne possède pas d'armes chimiques ni ne fabrique de produits chimiques généralement considérés comme essentiels pour acquérir une capacité en matière d'armes chimiques. Nous appuyons pleinement les efforts internationaux concertés en vue de créer et de renforcer les limitations strictes des produits chimiques qui peuvent être utilisés dans la fabrication d'armes chimiques. Cependant, ces limitations ne sauraient remplacer une Convention sur les armes chimiques.

Cinquièmement, la paix et la sécurité internationales ne sauraient être réalisées à moins que la communauté internationale n'aborde tous les aspects du problème du désarmement classique, y compris le perfectionnement croissant des armes classiques. Le désarmement classique fait partie intégrante du processus de désarmement et en est un aspect important. Le concept du désarmement général et complet n'a jamais été conçu pour s'appliquer uniquement aux armes nucléaires.

M. Hayes (Irlande)

S'il est vrai que les progrès en matière de désarmement nucléaire ne sauraient être l'otage des réductions des armements classiques, il n'en demeure pas moins que les perspectives du désarmement nucléaire seraient considérablement favorisées si les menaces que représentent les armements classiques étaient éliminées. En outre, la course aux armements classiques contribue à renforcer les tensions; elle compromet la sécurité; elle s'étend à toutes les régions du monde. Elle consomme de vastes ressources dont on a besoin - un besoin souvent désespéré - pour le développement économique et social.

Dans le contexte du désarmement, un élément extrêmement important des nouvelles relations qui s'instaurent entre les pays d'Europe est l'occasion de créer un nouveau système de sécurité fondé sur la coopération plutôt que sur l'affrontement. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) offre le cadre approprié à ce processus. Le sommet de Paris, qui aura lieu le mois prochain, mettra en place les structures permettant de faire de ce nouveau système de sécurité fondé sur la coopération une réalité. Les négociations actuelles sur la sécurité à Vienne, qui ont eu lieu dans le cadre de la CSCE, contribuent d'une autre manière, à accroître la confiance mutuelle et à instaurer la paix et la stabilité en Europe. Des accords très importants, concernant les niveaux d'armements classiques, ont récemment été conclus dans le cadre des négociations sur les forces classiques en Europe. Toutefois, les progrès dans les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité doivent être maintenus de sorte que des résultats positifs et concrets découlant de ces deux séries de négociations soient présentés au Sommet de Paris. Ces accords représenteront une étape importante vers une coopération plus structurée entre les participants à la CSCE en ce qui concerne les questions de sécurité. Nous attendons avec intérêt que commencent les discussions entre les 34 participants en vue de créer, d'ici à 1992, un processus de désarmement et d'instauration de la confiance auquel pourront participer tous les membres intéressés de la CSCE.*

* Le Président assume la Présidence.

M. Hayes (Irlande)

L'élan vers le progrès sur les questions du désarmement multilatéral doit également se refléter dans une efficacité accrue des institutions (le désarmement des Nations Unies). Au sein de cette commission, nous avons eu la satisfaction de voir ces dernières années une volonté accrue essayer de parvenir à un consensus sur les nombreuses questions importantes qui figurent à notre ordre du jour. Nous espérons que cette tendance se poursuivra. A sa dernière session, la Commission du désarmement a également atteint un niveau remarquable d'accord sur les questions en suspens à son ordre du jour. Nous espérons qu'un consensus sera également atteint à la présente session de l'Assemblée générale sur les points qui doivent figurer à l'ordre du jour de 1991 de la Commission. Nous continuerons à participer de manière constructive aux consultations qui se poursuivent sur cette question. Toutefois, la Conférence du désarmement doit également jouer son rôle en tant qu'instance unique de négociation sur le désarmement multilatéral dans le cadre du système des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que les Etats membres de la Conférence, qui ont été investis de responsabilités de négociation par la communauté internationale, pourront s'acquitter de leur mandat en parvenant à un consensus sur les questions importantes qui figurent à l'ordre du jour.

Pour terminer, tout ce que j'ai dit dans ma déclaration pourrait être cristallisé dans un appel à la communauté internationale pour qu'elle adopte et maintienne intégralement une approche de désarmement fondée sur les éléments suivants : l'élaboration d'une attitude de coopération en matière de sécurité; un nouvel accent sur les progrès qui doivent être faits dans le processus de désarmement multilatéral; et une volonté de réaliser : premièrement, une interdiction complète des essais et la cessation de la production de matières fissiles à des fins de fabrication d'armes nucléaires; deuxièmement, le renforcement du Traité sur la non-prolifération; troisièmement, des réductions sensibles des armes nucléaires stratégiques et à portée plus courte en tant que préalable à l'élimination complète de toutes les armes nucléaires; quatrièmement, une interdiction complète des armes chimiques; et, cinquièmement, la réduction du niveau des armes classiques. Nous sommes convaincus que des progrès réels, même à court terme, peuvent être accomplis dans ces domaines, si nous saisissons les possibilités que nous offre l'amélioration du climat dans les relations internationales.

M. MUNTEANU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation roumaine, je tiens d'abord à vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que vos talents et votre expérience remarquables de diplomate vous permettront d'assurer le succès de cette session. Je voudrais également souhaiter plei succès aux autres membres du Bureau. Ma délégation s'engage à apporter sa pleine coopération dans l'exercice des hautes responsabilités qui vous ont été confiées.

M. Munteanu (Roumanie)

Notre commission se réunit à un moment unique de l'histoire européenne. Nous assistons à des changements fondamentaux dans notre région du monde, avec la fin de la guerre froide et de l'affrontement Est-Ouest. La division idéologique de l'Europe n'existe plus ou tout au moins a diminué dans une large mesure. L'unification de l'Allemagne est le signe d'un processus fondamental qui conduira éventuellement à la réalisation du vieux rêve d'une Europe unie.

Le premier traité imminent sur les réductions importantes des armes classiques et une nouvelle série de mesures de confiance et de sécurité constituent également des étapes concrètes vers cet objectif. Nonobstant les expériences passées, tous les pays européens partagent les mêmes valeurs humaines, politiques et économiques fondamentales, et ont une compréhension commune de la nécessité d'un système viable de sécurité et de coopération sur tout le continent.

Le sommet de Paris qui doit avoir lieu dans quelques semaines pourrait être considéré comme un jalon sur la voie menant à une nouvelle identité de l'Europe, ouvrant des perspectives sans précédent pour la sécurité et la coopération.

La Roumanie a connu un processus de changements fondamentaux. Mon pays a fait le choix irréversible d'une société libre et du pluralisme, du respect et de la pleine protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales inhérentes à tous les êtres humains. Sur cette base, notre politique étrangère vise fermement à favoriser une coopération vaste et active avec toutes les nations. Nous cherchons à assurer la paix, à réaliser le désarmement et à renforcer la sécurité régionale et internationale. Dans ce contexte, je voudrais insister sur le fait que la Roumanie est fermement attachée à l'objectif de la limitation des armements et du désarmement, y compris les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive, et les armes classiques.

Le Gouvernement roumain est en faveur d'une approche d'ensemble des questions de la limitation des armements et du désarmement et de l'adoption de mesures concrètes dans tous les domaines sans que soit créé un lien entre les résultats obtenus dans un domaine et les progrès réalisés dans un autre. En même temps, nous considérons que dans le déroulement de ces négociations toutes les parties devraient faire preuve de réalisme, de souplesse, d'un esprit d'accommodement et de pragmatisme. Nous sommes convaincus qu'une telle démarche ouvrirait de nouvelles perspectives d'accords dans les négociations sur les armes chimiques, l'interdiction des essais nucléaires et les autres problèmes de limitation des armements et de désarmement.

M. Munteanu (Roumanie)

Le désarmement nucléaire est l'une des priorités les plus élevées de la communauté internationale. Cet objectif ne peut être réalisé que grâce à des efforts soutenus et à des mesures échelonnées de limitation des armes nucléaires et de désarmement. C'est pourquoi nous nous félicitons des accords qui ont été réalisés, notamment de la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée - Traité FNI - et de son application satisfaisante. Nous estimons qu'actuellement tous les efforts devraient se concentrer sur l'accélération de la conclusion du Traité sur la réduction des armes stratégiques offensives.

Nous apprécions vivement l'initiative américano-soviétique d'entamer des négociations sur la réduction des forces nucléaires à courte portée en Europe. D'ici peu un traité sur les forces classiques en Europe sera signé, et d'autres négociations se tiendront sur de nouvelles réductions de leurs armes stratégiques.

Le défi est réel, puisque les arsenaux nucléaires continueront d'exister et que leur amélioration qualitative se poursuivra, malgré les accords déjà appliqués ou en cours.

La Roumanie se prononce fermement en faveur de l'interdiction totale des essais nucléaires et préconise des mesures décisives pour parvenir à cet objectif fondamental. La validité de cet objectif est également fermement basée sur des considérations morales et écologiques. En même temps, l'impact positif de l'interdiction des essais nucléaires sur le progrès vers la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, ainsi que sur le renforcement du régime de non-prolifération n'est mis en doute par aucun Etat, doté ou non d'armes nucléaires.

Nous partageons l'inquiétude légitime du fait qu'en dépit de tous les efforts déployés pendant plus d'un quart de siècle, le monde ne s'est pas encore rapproché de cet objectif. Mon pays, comme la plupart des autres Etats, estime que cette situation exige des efforts nouveaux et intensifiés visant l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes d'avis que la nouvelle situation internationale, l'évolution positive sans précédent dans les relations entre les Etats dotés d'armes nucléaires en Europe et dans d'autres parties du monde, ainsi que les nouvelles approches dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement offrent de meilleures chances d'atteindre ce but.

M. Munteanu (Roumanie)

Pour attaché qu'il soit à l'objectif d'un traité d'interdiction complète des essais, mon pays accepte cependant le principe de la réalisation de cet objectif progressivement, par étapes. Conformément à cette approche souple, la Roumanie se félicite de l'accord sur les protocoles d'inspection au Traité d'interdiction des essais en fonction d'un seuil et au Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, qui a pavé la voie à l'entrée en vigueur de ces accords.

Le Gouvernement roumain se félicitera de tout nouvel accord sur d'autres limitations des essais souterrains nucléaires et de toutes nouvelles mesures dans cette voie. Nous avons pris note avec intérêt de la bonne volonté manifestée dans nos débats concernant de nouvelles négociations sur d'autres limitations éventuelles des essais nucléaires, ainsi que des mesures de modération qui s'imposent lorsque l'on procède à ces essais. A notre avis, à l'heure actuelle, il est indispensable de trouver la voie la plus prometteuse et d'entamer un processus réel de négociations conduisant à la cessation de tous les essais nucléaires.

La Conférence d'amendement de New York, qui aura lieu en janvier 1991, pourrait donner un stimulant politique aux efforts tentés pour faire cesser tous les essais nucléaires. Conscients des divergences importantes qui existent à ce sujet, nous pensons qu'il est d'une importance vitale, pour la réalisation de l'objectif de l'interdiction des essais nucléaires, d'assurer que règne à la Conférence d'amendement un climat approprié, propice à des entretiens constructifs et à la recherche de solutions qui aboutiront à l'interdiction des essais nucléaires. En même temps, cette conférence devrait permettre aux efforts faits ailleurs, en particulier à la Conférence du désarmement, en vue d'aboutir à une interdiction des essais nucléaires de s'intensifier plutôt que de se relâcher. Nous nous prononçons en faveur du rétablissement, au début de la session de 1991 de la Conférence du désarmement, du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, et de la continuation dans ce cadre d'un travail de fond et systématique s'agissant du Traité sur l'interdiction des essais nucléaires, qui, grâce à des négociations, conduira à de nouvelles ouvertures et à des mesures concrètes vers un accord.

La Roumanie souhaite renforcer sa contribution aux travaux de fond du Comité spécial, qui ouvriront la voie à un accord. Dans le même ordre d'idées, mon pays participe aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner

M. Munteanu (Roumanie)

les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification des phénomènes sismiques et aux expériences qui ont lieu actuellement dans ce domaine.

La Roumanie considère que le Traité sur la non-prolifération est l'un des piliers d'un système international stable de paix, de sécurité et de développement. Un régime de non-prolifération efficace exige des mesures appropriées pour empêcher l'accès aux matériaux, équipements et techniques nucléaires à des fins autres que pacifiques. Mon pays respecte de bonne foi toutes les obligations qu'il a assumées en vertu du Traité sur la non-prolifération et du système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que d'autres arrangements internationaux reconnus dans le domaine des transferts nucléaires, qui font partie intégrante du régime de non-prolifération.

M. Munteanu (Roumanie)

La Roumanie a récemment adopté un certain nombre de décisions importantes à cette fin. Je me contenterai d'en rappeler quelques-unes. Le Gouvernement roumain a fait une déclaration dans laquelle il a déclaré nuls et non avenus tous accords conclus par l'ancien régime dictatorial qui pourraient être en contradiction avec les obligations internationales assumées par la Roumanie dans le domaine de la non-prolifération. En même temps, la Roumanie a officiellement accepté les lignes directrices de la non-prolifération - contenues dans le document IFCIRC/254 de l'Agence internationale de l'énergie atomique - sur les transferts nucléaires qui ont été arrêtées par le groupe de pays exportateurs de matières, d'équipement et de technologie nucléaires. En adoptant cette décision, le Gouvernement roumain était pleinement conscient qu'il fallait participer au développement de l'énergie nucléaire, sans pour autant contribuer de quelque façon que ce soit à la prolifération d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, et éliminer les garanties et les assurances de non-prolifération du domaine de la compétition commerciale.

La quatrième Conférence d'examen du TNP a démontré que très souvent les questions de non-prolifération et ces questions connexes provoquent des controverses et même des affrontements.

Nous croyons que le succès de la prévention de la prolifération des armes nucléaires, l'objectif majeur auquel ont souscrit la plupart des Etats, serait mieux assuré par une véritable coopération entre partenaires égaux agissant en vue d'un objectif commun. A notre avis, c'est là une des grandes leçons de la quatrième Conférence d'examen du TNP, qui a confirmé que la pierre angulaire du Traité sur la non-prolifération reste comme toujours le désarmement nucléaire.

La communauté internationale est de plus en plus inquiète au sujet des armes chimiques, de leur emploi éventuel et de leur prolifération. Le Gouvernement roumain considère que la conclusion le plus tôt possible, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'une convention sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction est devenue une question urgente et de la plus haute importance.

La Roumanie participe au processus de négociations portant sur le projet de convention relative aux armes chimiques et, comme d'autres pays, elle a pris cette année un certain nombre de mesures constructives tendant à accroître la confiance et à promouvoir la réalisation de cette convention.

M. Munteanu (Roumanie)

Par exemple, la Roumanie a déclaré en plénière à la Conférence du désarmement qu'elle ne produisait pas et ne possédait pas d'armes chimiques et qu'elle n'avait pas l'intention de produire ou d'acquérir de telles armes à l'avenir. Elle a déclaré également qu'elle était prête à signer la convention à participation universelle sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques.

En même temps, le Gouvernement roumain a présenté, dans un document de travail à la Conférence du désarmement, des données complètes concernant la production, la conservation ou la non-conservation, la consommation, l'importation ou l'exportation de substances de l'industrie chimique civile qui pourraient avoir de l'importance pour les objectifs de la future convention.

La Roumanie saisit cette occasion pour réaffirmer à la Première Commission les déclarations déjà mentionnées et confirmer les données complètes présentées à la Conférence du désarmement.

Nous sommes tout à fait conscients des questions de fond qui doivent être résolues avant de pouvoir aboutir à une interdiction complète des armes chimiques. Néanmoins, nous espérons que les progrès d'ores et déjà réalisés dans la rédaction du texte de la convention et les mesures susceptibles d'être prises par les divers pays nous conduiront dans un proche avenir à un instrument efficace et universellement juridique qui sera global et bien équilibré et qui comprendra, entre autres, un contrôle international efficace sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques.

Nous nous félicitons de l'accord bilatéral signé entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes chimiques, et nous espérons qu'il contribuera à la conclusion d'une convention complète sur l'interdiction et l'élimination de toutes les armes chimiques, selon le voeu de la communauté internationale.

A l'instar des autres pays, la Roumanie est préoccupée par les risques de prolifération des armes chimiques avant la conclusion et l'entrée en vigueur de la convention future, ce qui saperait ou rendrait plus difficile la réalisation des objectifs d'interdiction et d'élimination de toutes les armes chimiques.

La Roumanie exprime aux Etats intéressés sa volonté de se joindre au groupe australien, qui cherche à contrôler l'exportation de certaines substances chimiques et de technologie chimique sensibles en vue d'empêcher la prolifération des armes chimiques.

M. Munteanu (Roumanie)

En même temps, des mesures sont prises pour assurer, à l'échelon national, des règlements et un mécanisme compatibles avec des conditions de privatisation et d'économies de marché, qui garantiraient le contrôle strict de la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que la coopération avec d'autres Etats dans ce domaine.

Le Gouvernement roumain considère que les changements intervenus en Europe et dans le monde entier appellent un processus intensifié et plus productif du désarmement et une efficacité accrue de tous les organes impliqués dans les débats et les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement pour qu'ils puissent suivre de près les événements et stimuler la voie positive de l'évolution politique.

Dans un premier temps, nous pensons que l'ONU devrait renforcer ses positions en guidant et en stimulant les activités des organes qui débattent ou négocient les questions du contrôle des armements et du désarmement et accroître l'efficacité de ses propres débats et résolutions.

Comme d'autres délégations, nous nous félicitons des nouvelles tendances que l'on note dans les activités de la Commission du désarmement qui doit jouer un rôle important dans le désarmement multilatéral.

Ma délégation est heureuse des travaux et des résultats positifs de la dernière session de la Commission du désarmement, notamment la série de principes, adoptée par consensus, sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Dans ce contexte, nous notons avec intérêt l'étude complète consacrée aux armes chimiques et l'étude sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification, qui, de par leur contenu et leurs conclusions ainsi que leurs recommandations, méritent de retenir en particulier l'attention de la Première Commission et des Etats Membres.

Nous voudrions aussi féliciter l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (INURD) des activités utiles qu'il a accomplies depuis sa création, il y a 10 ans, et nous espérons que sa contribution sera encore plus grande à l'avenir.

En même temps, la délégation roumaine estime que la Première Commission peut et doit jouer un rôle de plus en plus efficace dans le processus du contrôle des armements et du désarmement. A cette fin, nous sommes pour les diverses idées et suggestions, telles que celles concernant la rationalisation de l'ordre du jour, la

M. Munteanu (Roumanie)

fusion des projets de résolution et l'examen de certains points tous les deux ou trois ans. Il va sans dire qu'un plus grand rôle accordé à la Première Commission dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement exige surtout une approche réaliste et pratique à l'égard des questions et la recherche active et positive d'un consensus significatif pour aboutir à des solutions pratiques. Nous nous félicitons de l'initiative que vous avez prise, monsieur le Président, d'ouvrir des consultations officieuses sur ce sujet qui porte tant sur le fond que sur la procédure.

M. Munteanu (Roumanie)

C'est dans le même esprit que la Roumanie apporte son plein soutien aux efforts faits actuellement pour améliorer les activités et augmenter l'efficacité de la Conférence sur le désarmement de Genève. Selon nous, l'évolution positive de la situation en Europe et dans d'autres parties du monde doit apparaître dans les travaux, et particulièrement dans les résultats, de la Conférence de Genève.

Nous nous félicitons des mesures prises à la session de cette année de la Conférence et pensons que beaucoup reste à faire afin de renforcer dans toute la mesure du possible le caractère de la Conférence du désarmement en tant qu'organe de négociation, pour qu'elle puisse répondre pleinement aux espoirs légitimes de la communauté mondiale, en 1991 et au cours des années à venir.

M. GHEZAL (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les chaleureuses félicitations de la délégation tunisienne à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vos qualités personnelles et votre riche expérience diplomatique, notamment au Conseil de sécurité et au sein de la Commission des Nations Unies pour le désarmement, nous assurent à l'avance d'une conduite parfaite de nos travaux et du succès qui ne manquera pas de les couronner.

Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau.

Je voudrais aussi exprimer à M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement, notre appréciation pour l'exposé qu'il nous a présenté et pour son action infatigable pour la cause du désarmement.

Le représentant de l'Algérie parlera au nom des Etats membres de l'Union du Maghreb arabe. De mon côté, je voudrais vous faire part de quelques remarques et commentaires au nom de ma délégation et de la République tunisienne.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à un moment privilégié de l'histoire. Depuis près d'une année en effet, le monde est entré résolument dans une phase de mutation profonde dont les dimensions et les effets paraissent s'élargir chaque jour davantage; la guerre froide, la tension et la confrontation idéologique ont fait place à l'entente et à la coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, la chute du mur de Berlin a ouvert la voie à la réunification allemande qui vient d'être réalisée et s'est accompagnée d'une vague généralisée de libération et de démocratisation en Europe centrale et de l'Est ainsi que dans diverses parties du tiers monde; l'accession de la Namibie à l'indépendance a marqué la fin de l'ère coloniale en Afrique et favorise les espoirs d'une

M. Ghezal (Tunisie)

éradication prochaine de l'apartheid en Afrique du Sud, en même temps que l'Organisation des Nations Unies se voit enfin reconnaître le rôle et la mission qui lui sont confiés par la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour le règne du droit et de la justice dans le monde.

C'est le Traité sur les forces nucléaires à moyenne portée, signé en 1987 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui fut, à nos yeux, l'événement annonciateur de tels changements. C'est dire toute l'importance que revêt le désarmement pour l'avenir de l'humanité et pour le nouvel ordre mondial qu'elle appelle de tous ses vœux.

D'autres pas ont été également accomplis ou sont sur le point de l'être et qui méritent d'être soulignés : la déclaration américano-soviétique sur l'élimination des armes chimiques, les perspectives de la conclusion, dans un proche avenir et dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, d'un accord sur les forces classiques.

La volonté politique est plus que jamais nécessaire pour renforcer un tel mouvement et consolider la tendance actuelle en faveur d'un monde débarrassé des sentiments d'insécurité, de précarité et d'antagonisme.

L'objectif de la communauté internationale à cet égard demeure le désarmement général et complet sous contrôle international.

Nous nous félicitons donc du chemin parcouru, mais beaucoup reste à faire encore dans le domaine du désarmement tant nucléaire que chimique et classique, pour écartier totalement et définitivement la menace angoissante de destruction massive.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires garde, à nos yeux, toute sa valeur. Son application doit cependant s'accompagner de l'octroi de garanties politiques et juridiques aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace et qui s'inscrit légitimement dans la logique de la paix et de la sécurité pour tous.

En effet, on ne soulignera jamais assez que le consentement des Etats à y adhérer et à en observer les contraintes restera aussi tributaire d'une application généralisée et égale, loin de toute sélectivité.

A cet égard, l'on ne peut, en effet, invoquer valablement le Traité sur la non-prolifération, en passant sous silence la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud ou l'armement nucléaire accumulé par Israël. Poursuivant des objectifs

M. Ghezal (Tunisie)

agressifs et expansionnistes, occupant par la force le territoire du peuple palestinien, le Sud du Liban et le Golan syrien, Israël est le seul, dans toute la région du Moyen-Orient, à refuser, tout comme l'Afrique du Sud, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Pourtant, la menace constante qu'il représente pour la sécurité et la stabilité de la région et bien au-delà, comme chacun le sait, n'est pas un fruit de l'imagination mais une réalité que l'on a vue, de manière répétitive, à l'oeuvre. En l'absence de dissuasion et assuré de la complaisance ou de la tolérance, l'exemple ne peut que devenir contagieux et finir par être imité.

M. Ghezal (Tunisie)

C'est pourquoi il appartient au Conseil de sécurité, qui retrouve depuis peu sa vigueur, d'agir et de prendre les mesures appropriées pour mettre un terme à ce défi, en obligeant Israël à se conformer à la résolution 487 qu'il a adoptée en 1981 et qui, comme bien d'autres résolutions qui touchent Israël, est restée sans suite, de même que doit cesser la coopération nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud.

Nous souhaiterions souligner le rôle central joué par la Conférence du désarmement dans le processus de négociations multilatérales. La Tunisie, fermement attachée à la Charte de l'Organisation des Nations Unies et à la réalisation de ses objectifs, manifeste depuis longtemps un intérêt soutenu pour les travaux de la Conférence et souhaiterait continuer à lui apporter, dans des termes plus favorables, sa contribution. C'est dans ce but qu'elle a d'ailleurs introduit une demande afin de faire partie de cette instance en tant que membre et de participer plus activement à l'édification d'un régime international nouveau.

La Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques a donné une impulsion politique nouvelle aux efforts de la communauté internationale pour débarrasser le monde de ces armes destructives et horribles. Le protocole de Genève devrait être de fait consolidé et, à juste titre, complété.

Les transformations que connaît actuellement la société internationale et la philosophie de paix et de détente qui caractérise certains développements récents nous appellent tous à conjuguer nos efforts afin d'accélérer la conclusion de la Convention interdisant, de manière généralisée, la conception, la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques.

L'engagement réel et sincère en faveur de l'interdiction des armes chimiques devrait, à notre sens, se traduire par une adhésion universelle à la future Convention.

L'universalité sera l'une des garanties politico-juridiques du plein respect, par tous, des obligations découlant de la Convention.

L'élimination totale des armes chimiques et autres armes de destruction massive ne semble pas imminente. Nous sommes par conséquent convaincus que des assurances incorporées dans le corps de la Convention et ayant trait à la sécurité générale des Etats dans certaines régions du monde contribuerait efficacement à l'édification de la nouvelle Convention.

M. Ghezal (Tunisie)

La possession des armes chimiques, au même titre que de l'arme nucléaire et de toutes autres armes de destruction massive, ne ferait que compliquer le processus en cours de mise au point de la Convention.

Le souci légitime de sécurité et le besoin de sauvegarder la recherche et la coopération scientifique et technique devraient être pris en compte par la future Convention, loin de tout amalgame.

Le raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le rôle actif joué par le Conseil de sécurité dans la crise du Golfe, entretient l'espoir de voir le Conseil à l'avenir assumer, pleinement et en toutes circonstances, comme il en est investi par la Charte, au côté de l'Assemblée générale, ses responsabilités en matière de paix, de stabilité et de sécurité internationales.

Cette nouvelle dynamique devrait s'étendre à la solution d'autres conflits, notamment au Moyen-Orient, où le peuple palestinien lutte pour sa délivrance et continue, depuis plus de 43 ans, à souffrir le martyre du fait de la politique colonialiste et répressive d'Israël, qui fait fi de la légalité internationale et ne cesse de frustrer toute initiative de paix, souvent dans l'indifférence sélective de beaucoup. Les récents massacres et les profanations perpétrés par les forces d'occupation israéliennes à Jérusalem sont venus, une fois encore, rappeler cette réalité révoltante.

L'absence de solution globale, juste et durable au conflit condamne la région du Moyen-Orient à l'insécurité et à la violence généralisée et contraste avec les tendances qui se manifestent actuellement en faveur du règlement pacifique de tous les autres conflits régionaux.

La Tunisie, qui rejette toutes les occupations étrangères par la force, ne peut que dénoncer l'état de fait imposé par Israël au peuple palestinien et à tous les Etats de la région, et qui ne peut, par ailleurs, que renforcer le commerce des armes et leur transfert massif et de plus en plus inquiétant dans cette partie du monde.

Le développement auquel aspirent légitimement les peuples du monde, et en particulier les pays du Tiers-Monde, est lourdement hypothéqué par la course effrénée à l'armement et les dépenses colossales qui lui sont de plus en plus consacrées.

M. Ghezal (Tunisie)

Dans le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde pour 1990, on peut lire ce qui suit : "Dans les années 80, le total mondial des dépenses militaires a atteint un niveau sans précédent en temps de paix; évaluées à 1 milliard de dollars par jour, elles représentent environ 5 % de l'ensemble du revenu mondial".

Nous constatons avec préoccupation que le transfert d'armements se fait, de plus en plus, en direction de régions et de pays encore en développement et au détriment de leur sécurité et de leur bien-être.

Nous avons tous que la course aux armements, qu'elle porte sur des armements nucléaires ou conventionnels, qu'elle se produise dans les pays industrialisés ou en développement, ne peut que nuire à la stabilité et au développement.

La relation entre le désarmement et le développement a été établie dans le Document final de la Conférence tenue à cet effet en 1987 et dans le document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il est donc impératif et urgent de s'atteler à mettre en oeuvre les mesures convenues en vue d'atteindre les objectifs arrêtés en commun par tous les membres de la communauté internationale.

Les derniers rapports de l'UNICEF et de la Banque mondiale, pour ne citer que ceux-là, font état du besoin pressant d'enrayer la pauvreté et les maladies qui continuent de sévir dans presque toutes les régions du monde.

La déclaration finale du Sommet mondial en faveur de l'enfant n'a pas manqué de souligner l'urgence de préserver l'avenir de nos enfants.

M. Ghezal (Tunisie)

L'objectif convenu de faire de la décennie 90 une décennie pour la réduction, voire l'élimination de la pauvreté, devrait susciter l'engagement résolu de tous afin d'éviter les erreurs du passé et de ne pas subir une nouvelle "décennie perdue", comme cela a été le cas pour les années 80.

Il nous plaît de souligner que les pays de la rive sud et de la rive nord de la Méditerranée, conscients de leurs responsabilités en matière de préservation de la sécurité et de la stabilité de la région, conformément à leur conviction et dans l'esprit des résolutions de l'Assemblée générale, n'ont cessé d'oeuvrer conjointement en vue de réaliser les objectifs de paix et de développement en Méditerranée.

Les neuf pays riverains de la Méditerranée occidentale et de Malte se sont ainsi réunis, au niveau ministériel, à Rome, le 10 octobre 1990, en vue de promouvoir et de consolider les rapports de coopération entre eux et de coordonner les efforts afin de créer la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM), et ce, conformément à l'entente mondiale.

Les Ministres ont à cette occasion exprimé, et je cite :

"l'attachement de leurs pays aux principes de la globalité et de l'indivisibilité de la sécurité en Méditerranée et sont convenus d'inscrire leur action dans le cadre de la promotion de la paix et de la coopération dans toute la région. Ils estiment que la question de la sécurité en Méditerranée doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité internationale et qu'elle est étroitement liée à celle de la région tout entière. Compte tenu des processus favorables en matière de sécurité et de coopération qui se développent en Europe, les pays méditerranéens devraient en bénéficier."

Notre monde sera meilleur le jour où, aux menaces militaires et non militaires, se seront substituées une coopération mutuellement avantageuse et une sécurité assurée à tous. Les objectifs de la Charte des Nations Unies demeurent réalisables. L'engagement sincère de tous les partenaires en est la condition nécessaire.

M. LUNA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection à la Présidence de la Commission. Vos qualités personnelles et diplomatiques bien connues nous assurent d'une issue favorable à l'étude des questions difficiles

M. Luna (Perou)

dont nous débattons, et qui sont étroitement liées à la promotion de la paix. Le fait que vous soyez le représentant du Népal, pays avec lequel nous partageons des buts et des objectifs communs, et qui a également l'honneur d'accueillir des centres régionaux pour la paix, le désarmement et le développement, illustre le degré de notre attachement aux idéaux de l'Organisation.

Je tiens également à exprimer ma sincère reconnaissance à l'Ambassadeur Taylhardat pour l'excellent travail qu'il a accompli à la quarante-quatrième session, qui confirme l'aspiration de l'Amérique latine à un monde plus sûr. Je voudrais également adresser nos félicitations aux autres membres du Bureau et au personnel du Secrétariat pour leur collaboration efficace.

La rivalité idéologique qui a produit, sur une période de 40 ans, une confrontation entre les superpuissances et une course aux armements extraordinaires, commence à céder la place à l'initiative et à l'espoir des peuples qui commencent à sortir d'une sombre étape de l'histoire, au cours de laquelle ils se sont trouvés otages d'une conception étroite et militariste de la sécurité. Il est peut-être présomptueux de dire que le processus qui s'ouvre aujourd'hui peut jeter les bases historiques d'une phase de l'histoire, qualitativement différente, par rapport à celle qui s'est terminée par la révolution de 1989. Il est cependant utile et juste de rappeler, ici, qu'au cours de cette précédente période, des options d'une nature différente, programmatiques et régionales, ont été proposées en vue de mettre fin au système de sécurité précaire basé sur la dissuasion nucléaire, à savoir sur la menace réciproque d'un anéantissement massif. Des options ont été recherchées en vue de trouver un ordre normatif qui, dans un premier temps, ferait cesser la course aux armements, puis ensuite en inverserait progressivement le cours sous tous ses aspects, du désarmement nucléaire au désarmement classique. L'expression la plus accomplie de cet effort de la communauté internationale est consacrée, comme les membres de l'Assemblée générale le savent, dans le Document final et le Programme d'action de 1978.

Mais bien avant cela, les pays non nucléaires et non alignés s'étaient efforcés de diverses manières de geler, de contenir géographiquement et d'isoler moralement le phénomène de la course aux armements nucléaires. Ce n'est pas un hasard si ces efforts, bien que souvent partiels et incomplets, émanent d'une vision plus humaine de la notion de sécurité, une vision visant à établir des politiques dépassant le cadre étroit et limité des efforts nationaux qui

M. Luna (Perou)

"garantissaient" la sécurité individuelle et, de fait, augmentaient l'insécurité générale. Ici encore, il n'est pas fortuit que ce critère - qui, en dernière analyse, est la conviction que la sécurité doit être un processus large visant un système souple et collectif, avec des aspects sociaux, politiques et économiques - soit celui qui prévaut aujourd'hui, après 40 ans d'obscurantisme.

Bien qu'aucune des étapes déjà mentionnées n'ait atteint l'importance et l'impact spectaculaire du processus actuel en Europe, je rappellerai que ces étapes ont été des éléments pionniers, voire des phases de transition vers des systèmes de sécurité régionaux parfaitement complémentaires dont l'objectif tant recherché est celui de la sécurité mondiale. Dans cet esprit, nous avons, inter alia, la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine, la démilitarisation de l'Antarctique, la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, la Déclaration du Caire sur la dénucléarisation de l'Afrique, le Traité de Rarotonga et la transformation actuelle des concepts traditionnels fondés sur l'affrontement et les antagonismes en un système paneuropéen de sécurité collective. Aucun de ces efforts et d'autres similaires n'ont atteint un caractère obligatoire suffisant pour les rendre pleinement efficaces. Mais tous suivent une même voie qui rejette les options centrées sur les armements et refusent le monopole conceptuel et stratégique du concept tristement célèbre de l'équilibre de la terreur.

Les conditions idéologiques et géopolitiques, si elles se maintiennent, sont plus que jamais propices à la mise en pratique de l'idée de sécurité globale, et plus seulement à son analyse en profondeur. Les peuples eux-mêmes ont décidé que leurs institutions devraient prendre des initiatives audacieuses liant tous les aspects de la sécurité, de l'aspect personnel à l'aspect global, sans porter atteinte, même de façon marginale, à la stabilité de l'Etat-nation dans le système international.

Il est donc grand temps, maintenant, de réconcilier les grandes divisions du XXe siècle, la confrontation Est-Ouest et le fossé Nord-Sud, grâce à un effort soutenu destiné à obtenir un changement d'état d'esprit qui permettrait de visualiser puis de canaliser le sentiment d'appartenance et de participation, non seulement au niveau des relations familiales et des liens tribaux et nationaux.

M. Luna (Perou)

mais également à la communauté mondiale, menacés, comme le sont chacun de ses membres, par les divers dangers qui pèsent sur leur sens instinctif de sécurité et de survie.

Nous sommes évidemment conscients de la validité et de l'importance de tous ces progrès ainsi que des perspectives qui s'ouvrent. Toutefois, nous tenons à réaffirmer notre position vis-à-vis des concepts de sécurité et de leurs conséquences dans un monde encore divisé par des fossés apparemment infranchissable: - en particulier dans les domaines social et économique - et qui peuvent néanmoins être surmontés si un esprit de solidarité prévaut entre les pays, comme les événements des derniers mois l'ont montré.

M. Luna (Pérou)

Mon pays appartient à une région qui, depuis près de 30 ans, a donné un exemple sans précédent, se transformant en première zone peuplée du monde qui, par sa propre initiative et exprimant le sentiment de ses habitants, s'est proclamée elle-même exempte d'armes nucléaires. Malgré cela, elle reste une région affligée par de graves problèmes qui ont une incidence sur les éléments indispensables à une vie respectable. Tant que subsistent la pauvreté extrême, la mortalité infantile, la malnutrition et l'analphabétisme et d'autres réalités néfastes des pays du tiers monde, la sécurité ne peut être qu'éphémère. Il est difficile d'expliquer à une population qui souffre chaque jour de ces calamités que le monde d'aujourd'hui se libère de son autodestruction, alors que cela n'a aucun effet sur l'amélioration des conditions inhumaines dans lesquelles cette population est obligée de survivre quotidiennement.

Dans ce contexte, il faut souligner la conceptualisation novatrice de la sécurité qui figure dans la Déclaration des Galapagos : l'Accord andin de paix, de sécurité et de coopération, signé par les chefs d'Etat du Pérou, de la Bolivie, de l'Equateur, de la Colombie et du Venezuela, en décembre 1989, lors du Sommet des Galapagos, en Equateur, et qui est distribué sous la cote CD/1011 dans le cadre de la Conférence du désarmement.

De même, il faut souligner que la vision novatrice dont l'Amérique latine fait preuve face aux exigences de sécurité et de coopération sera plus efficacement mise en route par le biais d'instances telles que le mécanisme de concertation politique récemment élargi, soit Groupe de Rio, qui englobe à présent 11 nations : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Chili, l'Equateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.

L'Amérique latine n'a jamais été connue comme une oasis lyrique de paix. Ses troubles sociaux, ses contradictions historiques et le décalage permanent entre son idéalisme et sa réalité sont difficiles à exagérer. Mais l'imagination de ses fils et l'intelligence de ses peuples augmentent en période de crise et de difficultés institutionnelles pour leur permettre de tracer les chemins de l'espérance. A présent, nous sommes engagés dans la voie d'une démocratie toute jeune, mais bien décidée à s'approfondir sur le plan social, qui abandonne également ses pulsions territorialistes et ses concepts anachroniques, pour mettre en place des tentatives pragmatiques de sécurité commune, d'autodéfense face à des fléaux aussi graves et aussi enracinés que le trafic des stupéfiants et le terrorisme. Cette région est résolue, en d'autres termes, à sortir des sentiers battus, à créer son propre

M. Luna (Pérou)

destin, à abandonner pour la première fois l'imitation d'une région qui, malgré l'héritage d'une civilisation resplendissante, a fait du siècle qui s'achève la scène de deux guerres immenses, inutiles et impensables de destruction et de génocide.

Alors que les pays les moins avancés proposent des mesures telles que le désarmement et le développement, un fonds pour le développement bénéficiant des ressources libérées par le processus de désarmement, le désarmement classique dans tous les domaines et le contrôle du transfert d'armements entre autres se heurtent bien souvent à des réponses indifférentes dans le meilleur des cas, avec une opposition fermée dans la majorité de ceux-ci. Il est ironique que certaines de ces bannières, brandies par les pays les plus pauvres depuis longtemps, soient à présent reprises par des régions qui se les approprient alors qu'elles étaient le centre d'une idéologie qui faisait reposer la sécurité sur l'équilibre de la terre.

La sécurité, donc, n'est pas l'apanage des pays développés ni de ceux qui se sont immergés dans la division bipolaire du monde. Elle ne correspond pas uniquement à des conceptions militaristes, étroites et anachroniques. La sécurité est et doit être un processus intégral, avec des caractéristiques propres à chaque région du monde et propres au caractère culturel de leurs populations.

Donc, lorsque l'Europe est engagée dans le processus du désarmement régional dont il faut se féliciter, elle le fait parce qu'elle court un danger pour l'existence même de sa région face à l'éventualité d'un conflit armé aux conséquences incalculables.

Alors que l'Amérique latine et d'autres régions ayant les mêmes caractéristiques ont fait les premiers pas vers un processus de désarmement, ces régions l'ont fait avec l'intention manifeste de restreindre les progrès d'une course aux armements, mais également avec l'intention d'utiliser leurs modestes ressources pour favoriser le bien-être de leurs peuples.

C'est là que réside la différence fondamentale entre les deux processus; autrement dit, les prémisses sont différentes pour un même corollaire : la sécurité est une, intégrée et solidaire, mais a des nuances différentes dans sa dynamique. Il est indispensable que le processus de l'instauration d'une sécurité mondiale permette à tous les pays de prendre conscience et de respecter leurs particularités individuelles. Les diverses expériences à cette fin peuvent être considérées comme une base de référence et non pas comme un système rigide à appliquer.

M. Luna (Pérou)

Au cours de cette année se sont tenues deux conférences internationales en matière de désarmement. Outre le mérite propre de chacune d'entre elles, elles se trouvent étroitement liées pour poursuivre un même but, qui est celui d'assurer la survie de l'humanité. Mon pays se trouve étroitement engagé en faveur de ces deux processus et réitère maintenant sa ferme confiance dans leurs buts et objectifs.

La communauté internationale a honoré mon pays en lui offrant la présidence de la quatrième Conférence d'examen des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, responsabilité qu'il a assumée avec la ferme volonté d'engager tous ses efforts pour renforcer le Traité, qu'il considère comme un pilier fondamental permettant d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires, et comme une voie privilégiée de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie de l'atome.

Les progrès réalisés pendant la quatrième Conférence ont été notables. Le système complet de sauvegardes, les garanties de sécurité, l'interdiction d'attaquer les installations nucléaires et l'usage pacifique de l'énergie nucléaire ont reçu un appui sans précédent des membres de ce traité.

Bien que l'on n'ait pas pu réaliser un document final, ses succès doivent être reconnus comme des manifestations concrètes et confirmées de la volonté majoritaire en faveur de la non-prolifération nucléaire. Le Pérou ne faillira pas dans ses efforts de coopération pour veiller à l'universalisation du Traité et à son entrée en vigueur indéfinie. Toutefois, il est indispensable pour cela de reconnaître que ce traité pâtit d'une application partielle et susceptible de provoquer des sentiments discriminatoires qui doivent être éliminés par le dialogue et la négociation, sur un pied d'égalité, comme il appartient de droit aux parties à un instrument juridique international.

On a entendu dans cette salle les affirmations des représentants des puissances nucléaires concernant la responsabilité qui incombe à tous les Etats à cet égard. Nous nous félicitons que l'on reconnaisse enfin les demandes réitérées des pays non nucléaires qui réclament depuis toujours cette même responsabilité. Nous insistons sur une participation égalitaire, souveraine et respectée, et le cadre de la négociation multilatérale est, à cette fin, irremplaçable.

Mon pays appuiera la décision majoritaire des Etats parties au Traité en ce qui concerne son suivi, dans le cadre des travaux de cette commission. La collaboration et la participation traditionnelle de notre délégation sont à la disposition de toutes les délégations, dans la poursuite d'un accord en la

M. Luna (Pérou)

matière. Nous rejetons également tout type de confrontation stérile et gratuite, principalement entre pays qui entretiennent des liens d'amitié traditionnels fondés sur des positions et des objectifs communs, en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Le Pérou a eu le privilège d'être l'un des six pays initiateurs du processus de convocation d'une conférence d'amendement du Traité de Moscou de 1963, position qui s'inscrit dans le cadre des bases mêmes de la politique de désarmement du pays. Le chemin long et délicat parcouru jusqu'ici, qui s'est traduit par la réunion d'organisation pour la conférence de fond, qui aura lieu au début de l'année prochaine, nous oblige à être particulièrement prudents lors de son examen au cours de la présente session.

Mon gouvernement estime, on ne peut le nier, que les essais d'armes nucléaires sont fondés sur des doctrines obsolètes de dissuasion et d'équilibre de la terreur qui mettent en danger la sécurité de l'humanité.

Les Etats qui prétendent avoir surmonté leurs aspirations hégémoniques en matière nucléaire sont les mêmes qui aujourd'hui s'efforcent d'imposer à la communauté internationale les paramètres et les voies permettant de parvenir à une cessation complète des essais d'armes nucléaires conformément à leurs propres intérêts, à leurs propres rythmes et suivant leurs propres stratégies.

M. Luna (Pérou)

D'un autre côté, nous sommes profondément consternés de voir que des pays qui défendent comme le nôtre la juste cause de la lutte contre le sous-développement et la pauvreté sont obligés de détourner des ressources humaines et matérielles considérables au profit d'une sécurité nucléaire illusoire. C'est justement parce que nous sommes solidaires d'eux que nous nous permettons de leur lancer un appel pour qu'ils abandonnent ces positions inadéquates et se joignent à la majorité des pays qui rejettent ce type d'armement. Depuis plus de cinq ans, le Pérou, conjointement avec un groupe de pays conscients de leurs obligations et de leurs engagements envers leurs peuples et la communauté internationale, préconise la nécessité d'une approche régionale dans le domaine du désarmement classique.

Il est donc ironique de voir que des pays qui, pendant la guerre froide, invoquaient des arguments de légitime défense compliqués cherchent maintenant à se placer à l'avant-garde des processus régionaux de désarmement classique. Le Pérou s'en félicite et s'en félicite d'autant plus que ses idéaux ont été finalement reconnus à leur juste valeur. Il est manifeste à cet égard que les principes de la Déclaration d'Ayacucho de 1974, qui ont été repris dans le Document final de 1978, sont toujours valables et doivent constituer une source d'inspiration pour d'autres initiatives dans le domaine du désarmement classique. La preuve en est que les Présidents du Pérou, de l'Equateur, de la Bolivie, de la Colombie et du Venezuela ont réaffirmé, dans l'Acte de Machupicchu de juin dernier, la valeur intégrale et renouvelée de ces principes.

Nous notons avec satisfaction que des pas importants ont été faits dans le domaine du désarmement régional européen, les mesures concrètes adoptées visant la pacification de l'Amérique centrale, et des progrès sensibles réalisés dans l'instauration de la confiance en Afrique et en Asie. Nous formons des vœux pour que tous ces efforts réussissent afin d'aboutir au renforcement du processus de désarmement général et complet en tant que moteur institutionnel d'une sécurité internationale accrue.

Malheureusement, il est encore des régions où le danger d'un conflit généralisé acquiert chaque jour des proportions plus spectaculaires, ce qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Pérou s'associe pleinement à l'appel lancé par la communauté internationale pour que l'Iraq respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale du peuple pacifique du Koweït et il réaffirme par là-même son attachement à toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en la matière.

M. Luna (Pérou)

De même, le Pérou estime que la situation au Moyen-Orient exige que la communauté internationale adopte des mesures concrètes et rapides pour instaurer la paix souhaitée dans cette région perturbée et en proie aux souffrances. C'est pourquoi il est indispensable de reconnaître définitivement le droit du peuple palestinien à une terre qui sera sa patrie permanente et le droit de l'Etat d'Israël à l'existence. Nous estimons que la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris les représentants légitimes du peuple palestinien, est la voie la plus appropriée pour trouver une solution juste et définitive. Voilà pourquoi nous estimons également qu'un pas serait résolument fait dans cette direction si les résolutions récemment adoptées par le Conseil de sécurité sur la situation dans cette zone étaient immédiatement appliquées.

Il n'y a aucune façon d'é luder ou de contourner le destin historique. En revanche, il faut éviter les souffrances habituellement inhérentes au long processus de toute grande entreprise de l'humanité.

La question du désarmement classique est étroitement liée au transfert d'armes. C'est pourquoi nous attendons avec optimisme le rapport qui est actuellement élaboré par le Groupe d'experts nommés par le Secrétaire général de l'Organisation.

Récemment, nous avons entendu un illustre chef d'Etat évoquer les sommes considérables qui sont englouties dans ce commerce déstabilisateur et menaçant qui a le triste honneur d'être le plus rentable.

Dans ce contexte, il faut aborder un aspect encore plus grave : le trafic illégal d'armes. Chaque jour, des milliers d'innocents meurent ou sont victimes d'attentats ou d'attaques perpétrés par des groupes qui cherchent à déconcerter les sociétés en brandissant des slogans et des mots d'ordre. Une sorte d'autosatisfaction idéologique leur permet de justifier toutes sortes d'atrocités et de violations commises contre les droits de l'homme les plus élémentaires et les libertés fondamentales. Ces groupements néfastes ont même été jusqu'à entrer en collusion avec ce qu'on appelle les cartels de la drogue, ce qui leur permet de disposer de ressources financières considérables pour pouvoir continuer de terroriser et de menacer les sociétés honnêtes qui cherchent, par leur travail à sortir de la situation sociale difficile qui les accable.

M. Luna (Pérou)

Cette commission est saisie d'une autre question essentielle : celle des armes chimiques. Il ne s'est pas écoulé beaucoup de temps depuis que la communauté internationale a constaté avec consternation les effets dévastateurs de l'emploi de ces armes.

La position du Pérou est très claire : rejet total des armes chimiques. C'est pourquoi nous estimons qu'il ne convient pas de conférer un simple statut de non-prolifération à la Convention qui fait présentement l'objet de discussions. Nous partageons plutôt la position exprimée par d'autres délégations sur la nécessité immédiate d'un instrument international qui interdise la production, l'utilisation et le stockage d'armes chimiques et sur la destruction totale des armes existantes.

Qu'il me soit permis de faire une brève digression à ce sujet. Pour les pays qui, comme le Pérou, se sont engagés à éliminer définitivement le problème de la consommation et du trafic illicite des drogues, il importe également que la communauté internationale prenne conscience du fait que l'utilisation de substances chimiques de base pour l'élaboration illicite de stupéfiants et autres substances contrôlées revient, d'une certaine manière, à utiliser une arme chimique qui effrite nos sociétés, corrompt notre jeunesse et nous entraîne vers un avenir sombre. Il est par conséquent impératif de convoquer une conférence internationale spécifique pour l'élaboration d'une convention qui contrôle et supervise le commerce de ces composants chimiques.

Mon pays appuie fermement l'idée d'un traitement mondial des armes chimiques. Nous ne pouvons nous limiter à des préoccupations fondées strictement sur la prolifération. Cela supposerait qu'on laisse de côté les aspects consubstantiels aux composants chimiques et à leur utilisation illégale.

Tout cela m'oblige à mettre en parallèle deux fléaux qui frappent l'humanité. Il faut s'attaquer à l'origine du problème et ne pas se contenter d'atténuer de façon simpliste ses manifestations. En contrôlant dans les deux cas le composant et en surveillant sa commercialisation, nous couperons à la racine les tentatives de l'utiliser de façon illégale et inhumaine.

Le nouveau climat international a conféré une place privilégiée à notre organisation. Les idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies commencent enfin à se traduire en réalités concrètes. Il est nécessaire de se montrer à la hauteur du défi et de doter notre organisation d'instruments efficaces permettant d'éliminer une fois pour toutes l'option de la force dans les relations

M. Luna (Pérou)

internationales. Dans le domaine du désarmement, cela suppose nécessairement de tirer le meilleur parti des divers organes du système des Nations Unies.

Par conséquent, le Pérou appuie la rationalisation des travaux de la Première Commission. Il convient de rechercher, par tous les moyens, l'adoption par consensus de nos résolutions. Néanmoins, dans le cadre de cet effort de rationalisation, il faut se rappeler constamment que le véritable fil conducteur d'un meilleur fonctionnement de la Commission passe par la volonté politique que manifesteront les Etats de coopérer entre eux. Il faut éviter le sophisme d'une rationalisation purement administrative qui, fondée sur des arguments techniques, voire d'ordre financier douteux, prétend vider de leur contenu politique les propositions dont la Commission est saisie. Le consensus ne doit pas être l'objectif mais le reflet de l'accord, de la coopération, de la solidarité et, surtout, de la responsabilité commune et partagée que doivent assumer tous les peuples dans l'édification d'un meilleur avenir.

La session de fond de 1990 de la Commission du désarmement nous en a donné une preuve encourageante. S'il est vrai que ses résultats ne satisfont pas pleinement tous les Etats, il serait erroné de soutenir que le succès de la négociation internationale se mesure uniquement en ces termes. La problématique doit être abordée de façon mondiale, car seules les solutions négociées d'un commun accord pourront nous permettre d'être à la hauteur des défis que nous devons relever. Par ailleurs, les propositions adoptées pour le fonctionnement futur de la Commission du désarmement relanceront cet organe et lui conféreront le statut prioritaire qu'exige la conjoncture internationale actuelle.

C'est pourquoi, de l'avis de notre délégation, il est paradoxal que, dans le cadre des travaux de la Commission, la question qui a la priorité la plus élevée dans le domaine du désarmement, à savoir le désarmement nucléaire, ait suscité une fois de plus des positions irréfléchies de la part de certains Etats. A cet égard, il faut rappeler les paroles du Secrétaire général de cette organisation : "De quel droit les Etats nucléaires gardent-ils en otage l'existence même de l'humanité tout entière?"

L'adoption par consensus des rapports concernant les questions du désarmement classique, la proclamation des années 90 en tant que Décennie du désarmement, la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement permettent d'envisager avec un optimisme prudent les sessions à venir et de nourrir le ferme espoir de parvenir à un accord sur le désarmement nucléaire.

M. Luna (Pérou)

Je voudrais me référer brièvement à la campagne mondiale du désarmement. La tâche qui a été confiée aux Nations Unies par cette commission a porté ses fruits. La diffusion des idées en faveur du désarmement a trouvé des échos favorables parmi nos populations. Cette campagne peut donc être considérée comme un succès et mérite par conséquent le plein appui de tous les Etats. En peu de temps, trois centres régionaux pour la paix et le désarmement ont été créés. Ils ont eu des activités diverses et contribuent de façon décisive à la promotion des objectifs qui nous réunissent dans cette salle. Mon pays, qui a l'honneur d'accueillir le siège de l'un de ces centres, est heureux de pouvoir féliciter le Département des affaires de désarmement et notamment son secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, et ses collaborateurs, du travail important qu'ils ont réalisé dans le cadre de cette campagne.

Ce travail se trouve encore dans sa phase initiale et c'est pourquoi nous demandons instamment à tous les Etats de continuer à contribuer à ce noble effort. Mon pays, fidèle à ses engagements, continuera d'apporter son appui constant à cette entreprise importante, et considère que l'adoption, l'année dernière, de la résolution 44/117 F, qui porte nomination des directeurs de ces centres, constitue un fait positif au regard de leurs fonctions et de leurs objectifs louables.

Nous avons tous la responsabilité de construire un monde plus juste et plus équitable. L'engagement que nous avons pris à l'égard de nos peuples constitue une obligation délicate envers eux. L'humanité attend de nous la réalisation de son droit légitime de vivre en paix, libérée du danger de l'autodestruction. Les conditions permettant de tracer la voie pacifique de la coopération internationale se rapprochent chaque jour davantage.

L'histoire met en déroute la géographie. Les murs physiques s'effondrent et les idéologies s'érodent. Mais en voulant surmonter l'instinct tribal et autoprotecteur, on se heurte aux murailles des préjugés et aux velléités de prépondérance qui inhibent la créativité internationaliste. Toutefois, aujourd'hui pour la première fois, ce mouvement créateur a la capacité d'obliger les gouvernements à renouer avec le mandat original de la Charte, qui commence, comme on le sait, par une injonction qui transcende les Membres de notre organisation et qui nous octroie le privilège d'édifier un avenir réaliste à "nous, peuples des Nations Unies".

La séance est levée à 13 h 15.